



Conseil Municipal du 13 février 2025

**Services :** Direction Générale / Finances / Ressources Humaines

**Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 :**

## **RAPPORT PREALABLE**

### **DEBAT AVEC VOTE**

#### **PREAMBULE**

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités locales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective). Il est pris acte du DOB par une délibération de l'assemblée délibérante. Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et son décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, ont voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour résumer, les objectifs du DOB sont les suivants :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le DOB 2025 s'appuie sur des résultats provisoires de l'exercice 2024 puisque les comptes, administratif et de gestion, ne seront arrêtés qu'au terme des écritures réalisées encore sur janvier 2024. Toutefois, tout a été mis en œuvre pour actualiser ces données en temps réel afin de se rapprocher au maximum des chiffres définitifs.

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant les ressources des collectivités territoriales, texte qui à ce jour évolue encore et n'a pas encore été adopté.

## **1 Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025**

- 1.1 Les perspectives économiques internationales
- 1.2 Le contexte économique national
- 1.3 Les politiques monétaires

## **2 LA LOI DE FINANCES 2025**

- 2.1 Objectifs du projet de la loi de finances 2025
- 2.2 Le vote de la Loi spéciale
- 2.3 Mesures législatives et réglementaires actées pour 2025
- 2.4 Principales mesures du projet de loi de finance 2025
- 2.5 les Effets du projet de loi de Finances 2025
- 2.6 Un contexte local qui risque d'impacter le Budget communal 2025

## **3 SITUATION DES FINANCES DE LA VILLE**

- 3.1 Evolution des dépenses et recette de la ville depuis 2019
- 3.2 La Capacité d'Autofinancement
- 3.3 Le Taux d'Epargne brut
- 3.4 Evolution du fonds de roulement

## **4 Les Investissements sur la période 2019/2024**

- 4.1 Capacité d'investissements sur la période 2019/2024

## **5 ZOOM SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

## **6 DETTE**

## **7 FISCALITE**

## **8 PROSPECTIVE 2025**

- 8.1 Recettes de Fonctionnement
- 8.2 Dépenses de Fonctionnement
- 8.3 Prévisions de Dépenses d'investissement

## **1 Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025**

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

### **1.1 Les perspectives économiques internationales**

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7% projeté en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025.

(source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024)

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas 5.9% en décembre 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 15.3% chez les jeunes de moins de 25 ans en novembre 2024.

## 1.2 Le contexte économique national

### ○ La Croissance

Une croissance modérée et stable dans un climat politique incertain sur la 2<sup>nd</sup>e partie de l'année légèrement améliorée au 3<sup>ème</sup> trimestre. Alors que le PIB français a enregistré ponctuellement une légère augmentation au 3<sup>ème</sup> trimestre avec 0.4%, stimulé par les jeux olympiques, celui-ci devrait à nouveau décliner au 4<sup>ème</sup> trimestre. La croissance devrait atteindre les 1.1% en 2024. L'effort annoncé par le gouvernement en projet de Loi de Finances 2025 de 60 milliards d'€ d'économies pourrait influencer négativement sur la croissance 2025 avec une perspective de croissance à 0.9%.

### ○ Le Recul de l'inflation

En 2024 avec une baisse de l'inflation des services et de l'énergie, l'inflation généralisée en rythme annualisé baisse. Sur l'année 2024 elle a été de 2% Celle-ci devrait se maintenir avec 1.6% en 2025, 1.7% en 2026 et 1.9% en 2027. %. Si on affine l'analyse et on observe les indices de prix 2024 impactant la dépense locale, on s'aperçoit que les prix sur les produits alimentaires et le bâtiment étaient toujours en hausse, alors que la baisse concernait surtout l'électricité avec -13.5% et le combustible et le carburant – 13.5%. L'inflation devrait diminuer et permettre « un retour de gain de pouvoir d'achat sur les salaires ». Cependant, un pic de chômage est attendu pour 2025 autour de 8%. A se rappeler que depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulé s'établit ainsi à 17%.



## 1.3 Les Politiques Monétaires

En 2024, les politiques monétaires restent largement influencées par un contexte inflationniste persistant et un risque de récession économique. Face à cette situation, les banques centrales s'efforcent d'adapter leurs approches. La plupart d'entre elles ont commencé à baisser leurs taux directeurs. Toutefois, elles restent vigilantes et sont prêtes à adapter leurs approches en fonction des évolutions des conditions économiques mondiales.

Ainsi aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a annoncé en novembre 2024 une nouvelle réduction de 25 points de base de son taux directeur, faisant suite à la baisse de 50 points de base en septembre.

En zone euro l'inflation a nettement diminué depuis 2024 revenant progressivement vers la cible de 2%. Cette maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux, ramenant le taux de dépôt de 4% à 3%. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant 4 à 5 baisses supplémentaires, ramenant le taux de de dépôt vers 2% voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance.

## 2 LA LOI DE FINANCES 2025

### 2.1 Objectifs du projet de la Loi de Finances 2025

Alors que les indicateurs économiques sont relativement favorables, l'Etat a annoncé une nouvelle dérive du déficit public estimé à 6,1 % du PIB à fin 2024 et même à 7 % à fin 2025 (contre 4,1 % projetés dans la loi de programmation 2023-2027 votée en décembre 2023). Le gouvernement visait initialement un effort de redressement budgétaire de 60.6 Mds € en 2025 pour ramener le déficit public à 5%. L'effort revu à la baisse autour des 50 milliards comprend une réduction de 30 Mds € de dépenses et 20 Mds € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB à 1.1%. Cependant, le gouvernement ne table pas sur un retour sous les 3% avant 2029.

### 2.2 Le vote de la Loi spéciale

A la suite de la motion de censure du Gouvernement du 5 décembre 2024 et à la suspension des débats au parlement sur les textes financiers, ont eu lieu au cours du mois décembre les différentes procédures d'adoption et de promulgation de la loi spéciale (art.47 de la constitution).

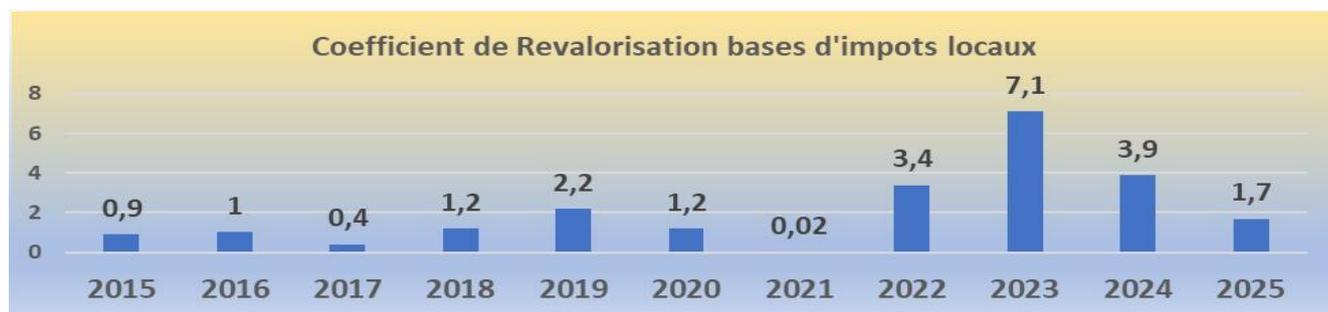
Cette loi a autorisé le gouvernement à :

- percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances.
- verser mensuellement les douzièmes de fiscalité aux collectivités.
- verser la DGF aux communes par douzième (hors Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) sur la base des montants allouées en 2024.

Concernant les subventions d'investissement (DETR, DSIL, Titres sécurisés etc...), en principe pas de versements, sauf cas particuliers. Il est conseillé aux collectivités d'être prudent sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations ayant fait l'objet d'attribution.

### 2.3 Mesures législatives et réglementaires actées pour 2025 (indépendants du vote de la Loi de finances 2025)

- **Revalorisation du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales** (le coefficient retenu étant l'indice des prix à la consommation harmonisé de nov-1 à nov-2)

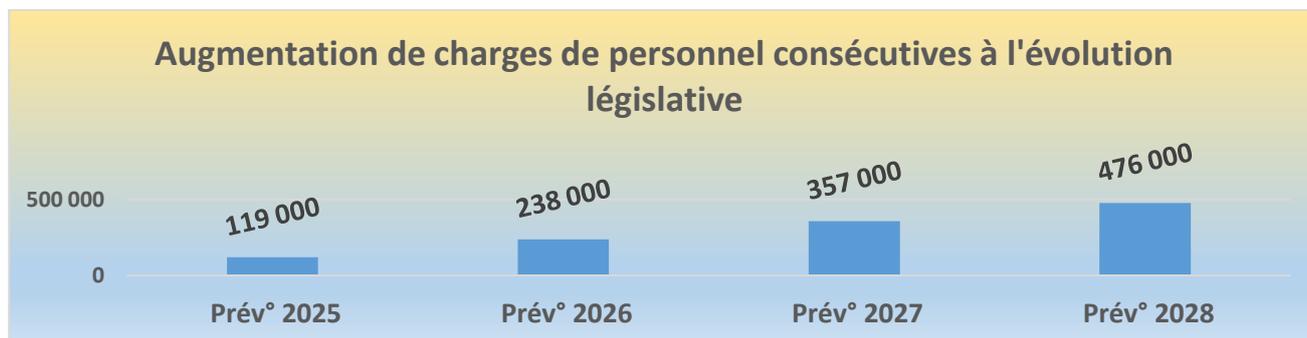
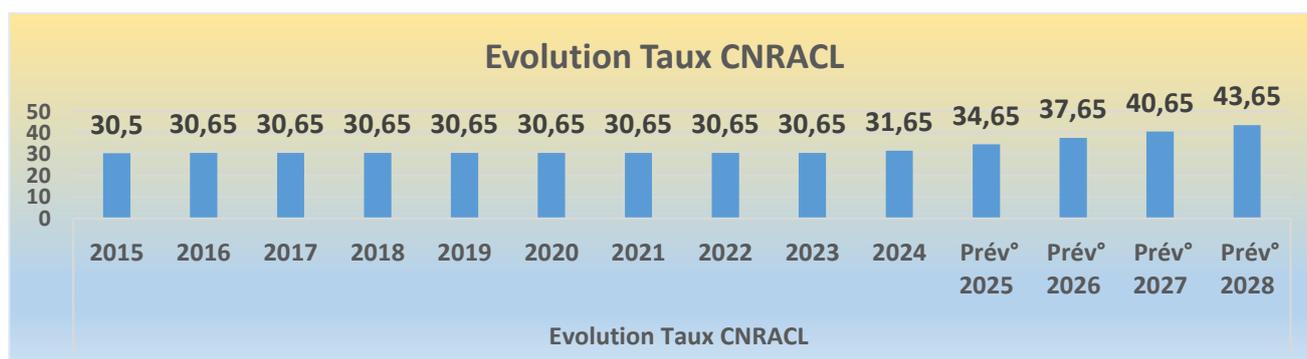


- **Hausse du taux de la cotisation CNRACL – (part Employeur)**

Dans le Projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2025 (PLFSS 2025), il était prévu une augmentation progressive du taux employeur de CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales) de 3 points par an sur 4 ans à compter de 2025.

Pour rappel, ce taux a déjà été augmenté de 1 point en 2024. Cependant la hausse de ce taux ne relève pas de la procédure classique de la loi de Finances mais d'un décret gouvernemental qui a été publié au journal officiel le 31 janvier alors que le PLFSS n'était toujours pas adopté. Cette hausse de 3 points en 2025 a été intégrée au budget de la ville et on gardera en mémoire l'augmentation progressive jusqu'en 2028 équivalente à une hausse de charge 38% par rapport à 2024.

Une augmentation de 3 Points de CNRACL représente pour notre budget une hausse de charges de 119.000 €. Sur les 4 prochaines exercices, cette hausse cumulée représentera, à nombre d'emplois constant, 476.000 €.



- **Effet de la fraction de correction du potentiel fiscal et du potentiel financier et de l'effort fiscal**

La loi de Finances 2022 actait d'important changements dans le calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal. Ces deux critères sont utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation. Cette mesure avait pour effet de limiter dans le temps les conséquences des différents réformes fiscales passées (suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des impôts de production). Le contenu de la réforme de la loi de Finances 2022 consiste à recalculer le potentiel financier à partir du nouveau panier mobilisable par les communes en y ajoutant de nouvelles impositions jusque-là non prises en compte : Ifer, Droits de Mutation, taxe locale sur la publicité extérieure notamment... L'effort fiscal quant à lui n'intégrera plus la part des produits fiscaux levés par l'intercommunalité sur le territoire de la commune.

Suivant le cas, les collectivités sont soit gagnantes, soit perdantes de cette réforme.

En termes de calendrier, la réforme était neutre pour 2022 par l'intégration d'un dispositif de fraction dite de correction destiné à lisser dans le temps les effets de la réforme. Le taux de correction de 100% rendant totalement neutre l'effet de la réforme, a été appliqué en 2022 et 2023. En 2024, taux de 90%, 2025 : 60%, 2026 : 40%, 20% en 2027, application intégrale de la réforme en 2028. Cependant un amendement a été adopté au sénat rétablissant le taux de correction en 2025 à 80% au lieu de 60%.

○ **Information Fiscales**

- Taxe sur les Pylônes

Revalorisation de 5% du produit perçu en 2024 (produit 2024 de la ville : 92 094 € - 2025 : 96 915 €)

- Valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement

La valeur forfaitaire au m<sup>2</sup> a été actualisée en fonction de l'indice du coût de la construction. (Produit 2024 de la ville : 2 991 €).

○ **Mise en Place du Zonage France Ruralités Revitalisation (FRR)**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le nouveau zonage **France Ruralités Revitalisation (FRR)** a remplacé l'ancien zonage de **Zone de Zevitalisation Rurale (ZRR)**. L'objectif de ce changement est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux vulnérables. La commune de Saint-Claude bénéficie de ce nouveau dispositif alors qu'elle ne bénéficiait pas de l'ancien. Ce nouveau zonage est un outil à disposition :

- ✓ des collectivités
- ✓ des entreprises

**et permet**

- de redynamiser les villages
- de créer des emplois en diminuant les cotisation patronales d'entreprises
- de lutter contre la désertification médicale

**Concernant les mesures en faveur de la commune bénéficiaire :**

- ✓ effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 (proratisé en 2024)
  - majoration de 10 000 € la dotation versée aux Maisons France services
- ✓ effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - majoration de 30% de la fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale (DSR)
  - majoration de 20% de la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR)
  -

Cette majoration sera plafonnée à une variation de 20% de la DSR totale de la collectivité en 2025. Ce dispositif devrait apporter une augmentation de recettes de DSR pour la collectivité plafonnée à 130 000 € en 2025. Si cette majoration est acquise avant la loi de Finances, soit depuis 2024, elle fait vraisemblablement partie intégrante de la majoration de l'enveloppe DSR qui est dépendante du vote de la loi de Finances 2025

Par prudence, il a été prévu une baisse de 40 000 € par rapport à la dotation perçue en 2024, pour les raisons précisées après.

## 2.4 Les principales mesures du projet de loi de finances

Un effort de 5 Mds € était initialement demandé aux collectivités, il a été réduit par les sénateurs à 2.2 Md€ :

- Le fonds de précaution de 3Mds €, initialement prévu, alimenté par un prélèvement sur les 450 plus grosses collectivités, a été remplacé par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités à hauteur de 1Md € (appelé DILICO) dont la somme serait reversée aux collectivités contributrices par tiers pendant 3 ans (250 millions pour les communes).
- Evolution du taux de FCTVA (de 16,404 % à 14,850 %) et suppression de l'éligibilité de des dépenses éligibles de fonctionnement. Cette mesure devait s'appliquer aux dépenses réalisées à partir de 2025. Le sénat a supprimé cette mesure avant la motion de censure. Elle a été confirmée par le sénat le 27 janvier 2025.

Concernant la DGF, alors que le PLF 2025 prévoyait une enveloppe constante à 2024, le sénat a fait évoluer le projet du gouvernement. S'il reste opposé à l'indexation de la DGF sur l'inflation, le choix a toutefois été fait de l'augmenter de 290 M €. La moitié de cette hausse concernerait la DSR. Il reste à définir si l'Etat accepte d'abonder cette augmentation ou si cette dernière sera financée par prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes et la dotation d'intercommunalité. Par prudence, il a été prévu une baisse de 40 000 € par rapport à notre dotation forfaitaire communale perçue en 2024. La DGF de la ville pourrait donc bénéficier d'une hausse nette de DGF de 90 000 € (soit d'une hausse de DSR de 130 000 €, mais d'une baisse de Dotation forfaitaire de 40 000 €)

- Réduction du Fonds Vert (1 Md€, contre 2,5 Mds € en 2024)
- Inscription initiale de 4 points des cotisations CNRACL (dans le projet de PLFSS). Suite à l'amendement validé par le sénat l'augmentation est revue à 3 points / an sur les 4 prochaines années. Cette mesure s'applique depuis le 31 janvier 2025 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. (cf paragraphe dédié à ce sujet p.4)
- Augmentation de taxe sur l'électricité au 1<sup>er</sup> février 2025 concernant la TICFE/CSPE. Cette augmentation devait être réalisée simultanément à une baisse plus importante du tarif. Par ailleurs la TICGN sur le gaz naturel a augmenté de 4.8% au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 2.5 Les effets du projet de loi de finances 2025

Des impacts indirects : pour les partenaires et co-financeurs de la Commune de Saint-Claude (Département, Région ...)

- Stabilisation en valeur des fractions de TVA affectées aux collectivités locales
- Création d'un fonds de précaution, comme vu ci-dessus

## **2.6 Un contexte local qui risque d'impacter le budget communal 2025**

**Au niveau démographique** : La baisse de la population risque d'impacter à la baisse la DGF de la Commune, s'ajoutant à la perte de DSU subie en 2021, mais aussi les recettes de fiscalité.

La baisse de la population constatée influe aussi sur la fréquentation des établissements scolaires, centres d'accueil de loisirs et périscolaires

Le prix de l'énergie et du combustible semble s'être stabilisé. Cette augmentation se fait ressentir lourdement sur les prévisions budgétaires de 2025.

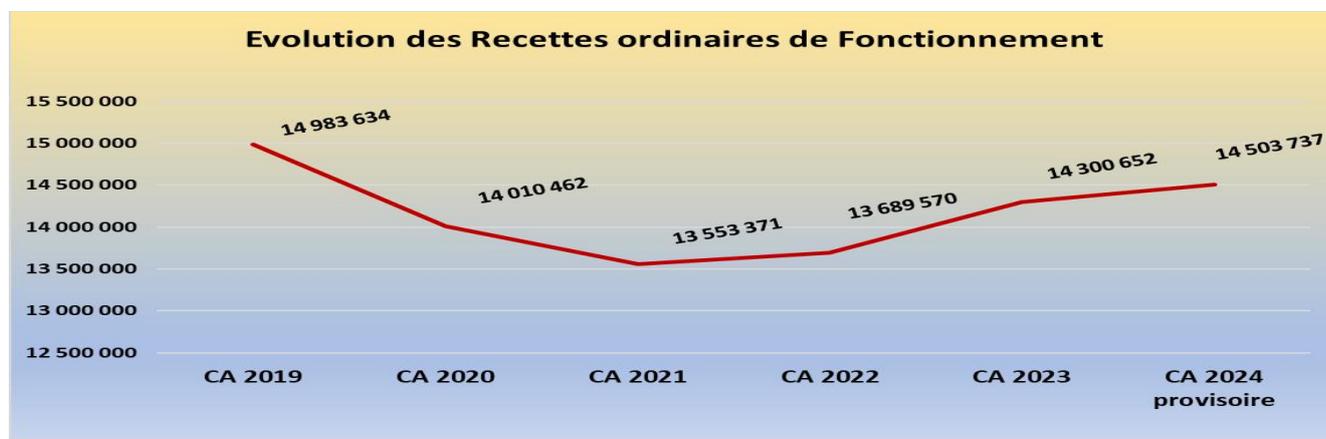
### 3 Situation des Finances de la Ville

#### 3.1 Evolution des Dépenses et Recettes de la Ville depuis 2019

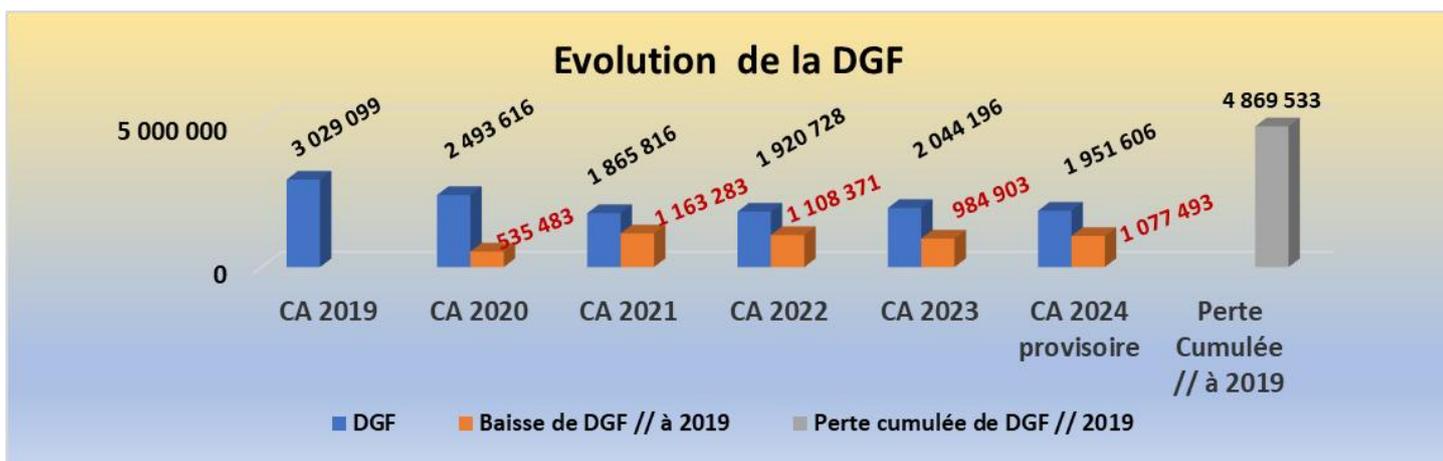
##### ○ Les recettes ordinaires de Fonctionnement

Sont présentées ci-dessous les recettes et dépenses ordinaires avec certains retraitements, notamment avec correction par lissage de rattrapage de dépenses sou recettes enregistrés sur certaines années.

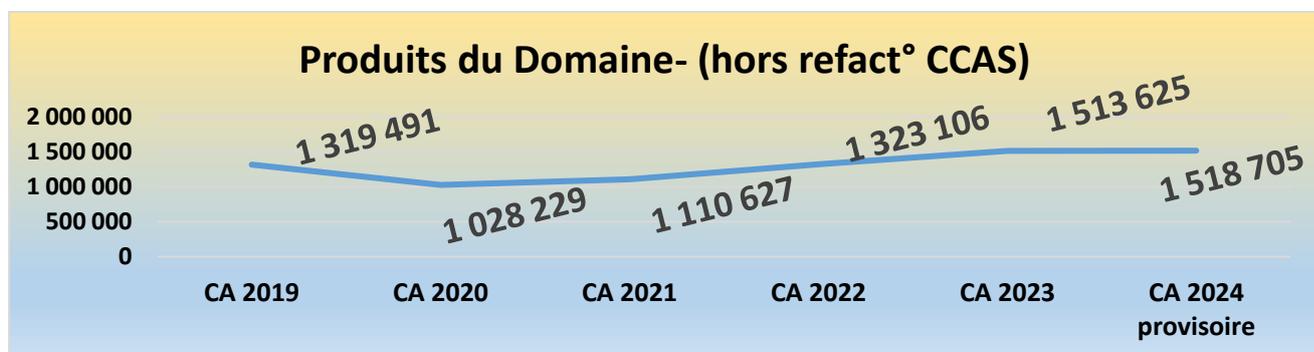
Budget Principal						
Analyse Rétrospective - Les recettes ordinaires de Fonctionnement						
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire
Produits du Domaine- (hors refact CCAS)	1 319 491	1 028 229	1 110 627	1 323 106	1 513 625	1 518 705
Fiscalité	5 291 592	5 364 375	5 116 333	5 209 638	5 489 103	5 626 645
Attribution de compensation	3 151 358	3 134 748	3 151 358	2 629 040	2 629 040	2 684 352
Droits de mutation	116 036	138 044	176 996	206 962	166 639	168 860
TICFE	178 185	177 653	177 974	183 930	246 415	169 181
Taxes sur les pylones	72 750	76 200	77 940	79 965	83 880	92 100
Solde FPIC	18 981	-75 287	-143 511	-150 219	7 604	5 810
DGF totale	3 029 099	2 493 616	1 865 816	1 920 728	2 044 196	1 951 606
Autres Dotations	1 443 734	1 323 004	1 688 577	2 021 227	1 845 654	1 892 872
Loyers	162 408	149 880	138 540	105 193	114 496	93 606
Reversement Résultat Régie Electricité	200 000	200 000	192 721	160 000	160 000	300 000
<b>Total</b>	<b>14 983 634</b>	<b>14 010 462</b>	<b>13 553 371</b>	<b>13 689 570</b>	<b>14 300 652</b>	<b>14 503 737</b>



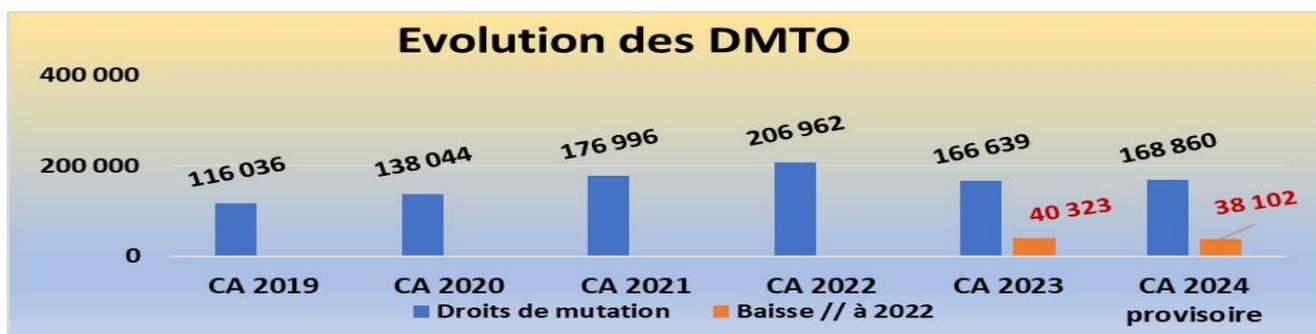
- Une forte baisse au niveau de la DGF



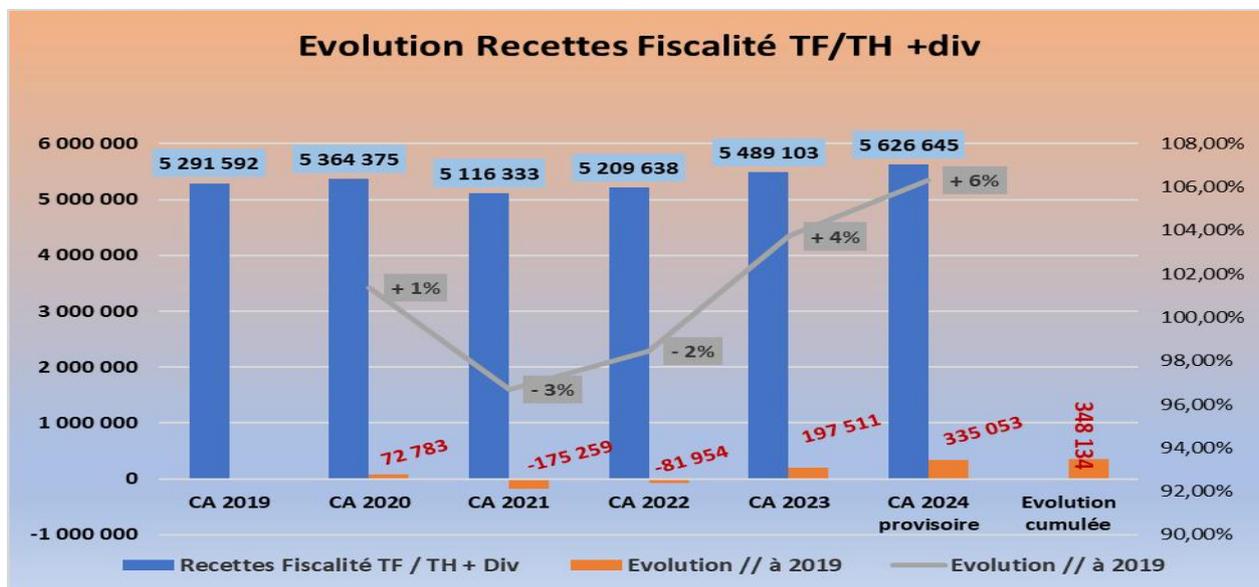
- Des produits du domaine qui ont en 2023 et 2024,



- Une rééligibilité au bénéfice du FPIC depuis 2023, mais un montant faible et sans assurance pour l'avenir
- Une TICFE qui repart à la baisse en raison de la baisse de consommation d'énergie du secteur géographique
- Une baisse des recettes de loyers
- Une progression des autres dotations mais dont le montant semble se stabiliser
- Une variation sur les droits de mutation qui suit le marché de l'immobilier



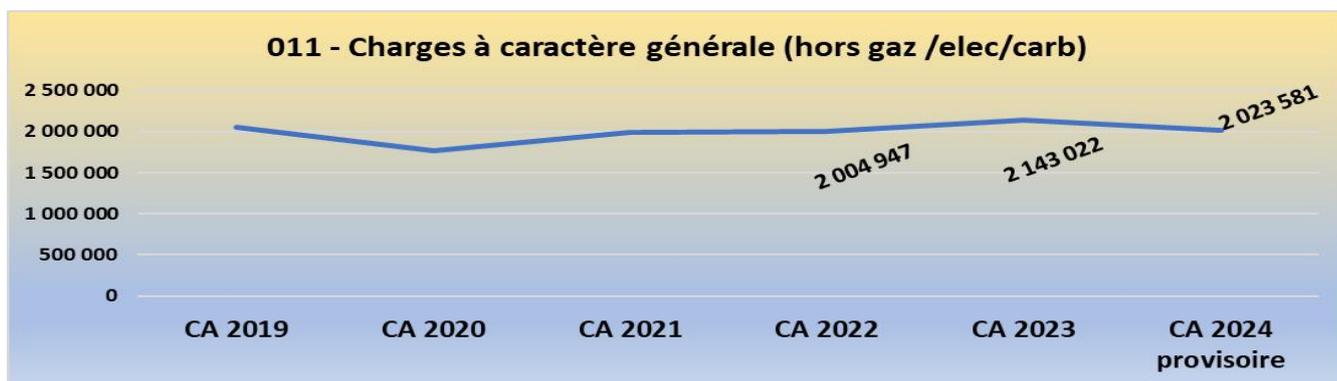
- Une baisse des Attributions de compensation, suite au transfert de la compétence Transports urbains
- Des recettes Fiscales qui repartent à la hausse depuis 2023, mais avec une revalorisation des bases en dessous de l'inflation due à la courbe démographique de la ville



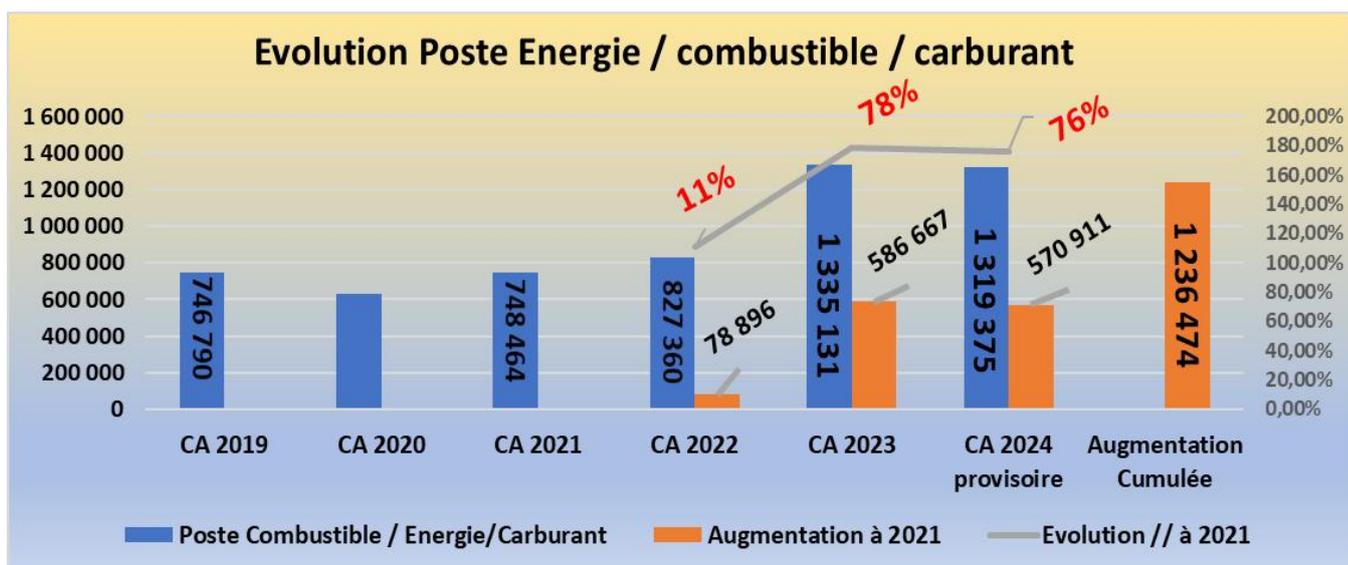
### ○ Les dépenses ordinaires de Fonctionnement

Budget Principal						
Analyse Rétrospective - Les dépenses ordinaires de Fonctionnement						
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 provisoire
011 - Charges à car, général (hors gaz /elec/carb)	2 056 469	1 770 222	1 992 422	2 004 947	2 143 022	2 023 581
Combustible	257 636	234 739	275 358	255 086	650 873	742 945
Electricité	425 754	340 878	399 263	479 178	602 958	503 742
Carburants	63 400	51 740	73 843	93 096	81 300	72 688
012 - Dépenses de personnel (hors CCAS)	8 649 586	8 098 337	8 336 165	8 619 044	8 692 055	8 792 268
65 - Autres charges Gest° (hors subv°/ Ogec/non valeurs/T.urbains)	314 065	256 526	285 689	220 188	229 577	220 987
Participation à l'Ogec	84 087	99 330	125 599	144 998	177 315	216 363
Admissions en non-valeur					97 903	11 354
Subventions aux associations	296 175	290 894	295 695	315 571	320 697	286 436
Subvention au CCAS	400 000	400 000	385 000	385 000	420 000	396 000
66- Charges financières	234 958	205 591	170 773	171 164	256 195	299 693
68 Dotations aux provisions					6 486	131 048
<b>Total</b>	<b>12 782 130</b>	<b>11 748 257</b>	<b>12 339 807</b>	<b>12 688 272</b>	<b>13 678 381</b>	<b>13 697 105</b>

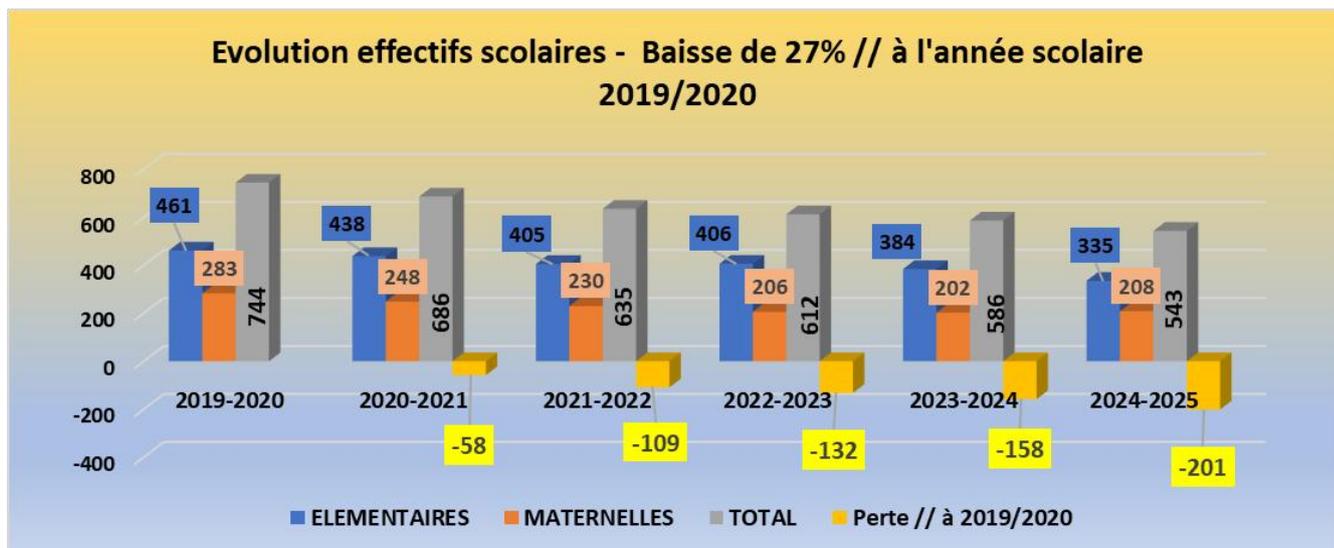
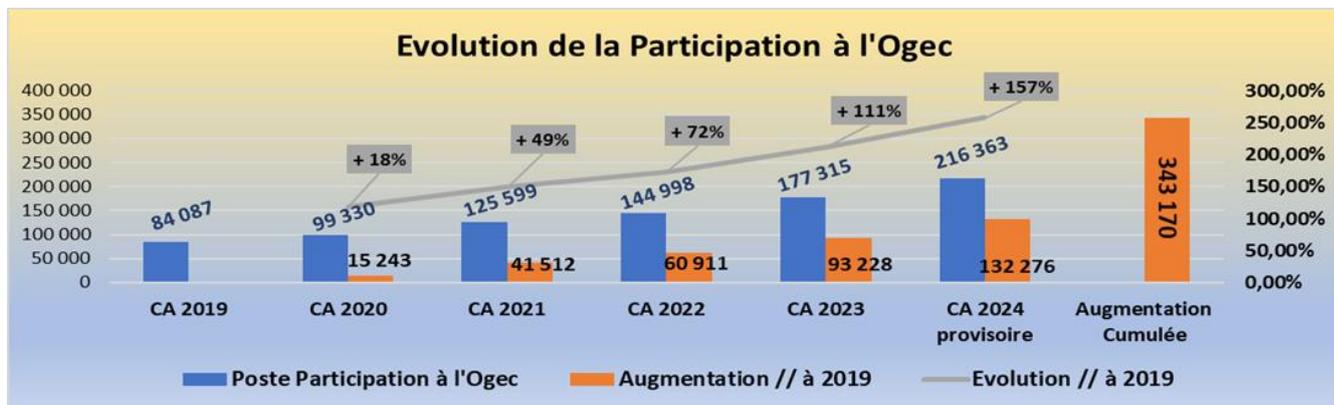
- Stabilité des charges à caractère général (hors postes Combustibles, énergie, carburants)



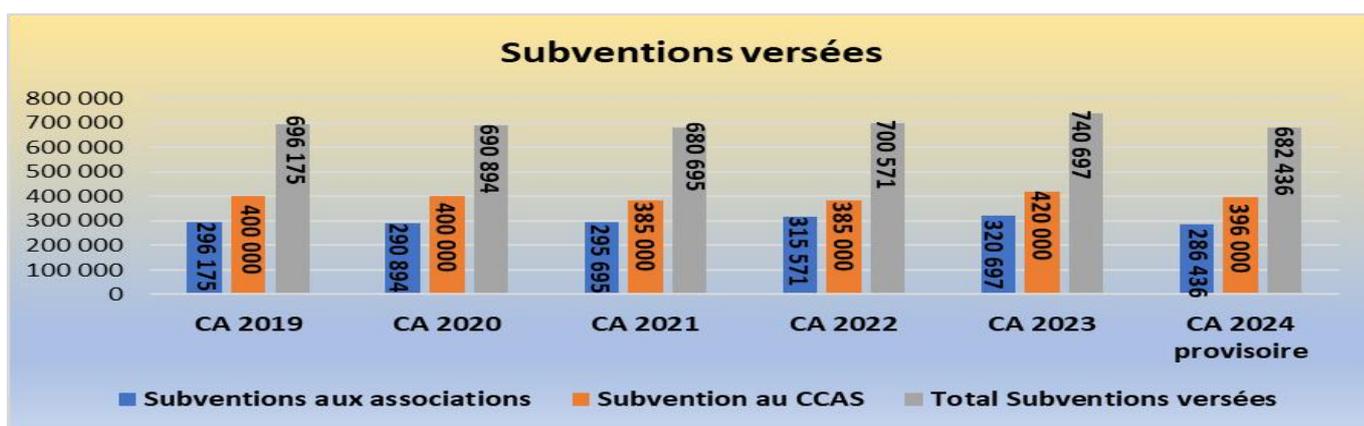
- Forte hausse depuis 2021 du Poste Electricité, Combustible, Carburants, avec en 2024 une baisse sur l'Énergie et la charges sur une année pleine de la hausse du combustible.



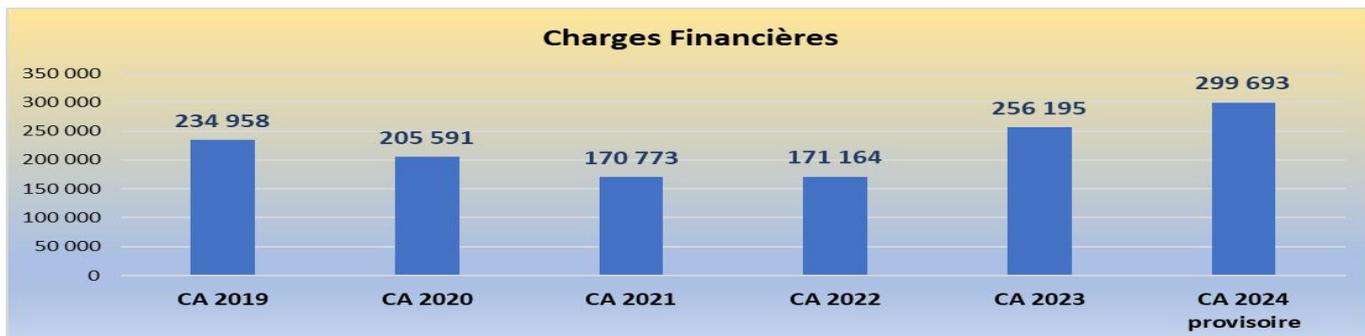
- Evolution des charges de personnel (sans prendre en compte le CCAS qui est un organisme indépendant et auquel on refacture à l'€ près.
- Baisse constante sur les autres charges de gestion en dehors du poste suivant qui augmente
- Participation au Financement de l'École privée (Ogec) en hausse continue. Les deux variables prises en compte dans le calcul de ce coût évoluent en notre défaveur.
  - Hausse des charges (inflation, hausse des tarifs du combustible et de l'énergie)
  - Baisse continue des effectifs



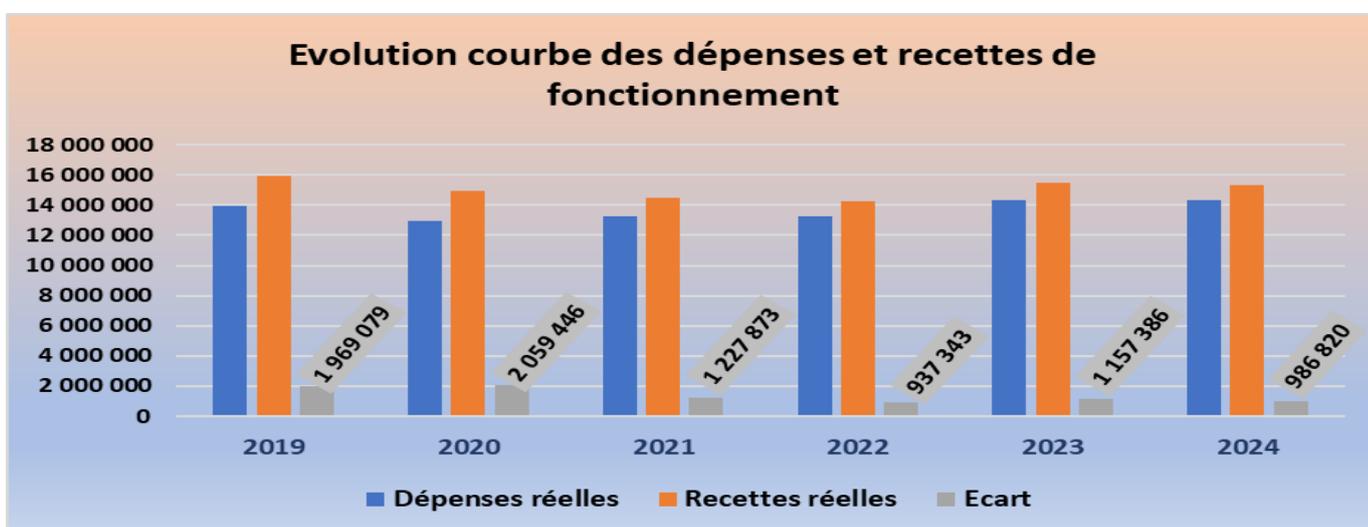
- Baisse des subventions versées à partir de 2024 suite aux préconisations du rapport de la Chambre régionale de Comptes



- Sur la période projetée nous sommes en désendettement, les charges augmentent cependant à partir de 2022 en raison de la hausse des taux et d'un recours plus fréquent à une ligne de trésorerie,



- Mise en place de provision sur les impayés à partir de 2023. Une grosse régularisation en 2024 concernant les impayés des loyers MBF.
- Un écart entre les courbes de dépenses et de recettes de fonctionnement qui se réduit



En Résumé, nous constatons ces dernières années un effort particulier pour contenir les dépenses que ce soit tant en matière de charges à caractère général (hors combustible, énergie et carburant) qui se stabilisent entre 2021 et 2024, qu'en matière de charges de personnel qui sont loin d'évoluer à hauteur des indexations décidées par l'Etat.

Les subventions à verser ont baissé en 2024 faisant suite aux préconisations de la Chambre régionale des comptes.

En revanche les dépenses de combustible, énergie et carburant ont enregistré une hausse de près de 80% depuis 2022 même si elles amorcent au 2<sup>ème</sup> semestre 2024 une baisse notamment au niveau de l'énergie. La participation communale à l'Ogec, fixée en fonction de critères établis par la loi, a augmenté de plus d'une fois 1/2 par rapport à 2019.

Enfin en 2024, le budget a enregistré une dépense importante de 130 000 € pour provisionner les recettes impayées de loyer de MBF.

En matière de recettes, l'éligibilité au reversement du FPIC même faible entraine une suppression de charges qui atteignaient 150 000 € en 2021 et 2022, sans certitude de maintien dans le temps. Les produits du domaine augmentent, mais c'est aussi avec la participation des budgets annexes. La fiscalité des 4 taxes augmente mais ne s'aligne pas sur la courbe de l'inflation, le produit cumulé depuis 2019 restant faible avec seulement 350 000 €.

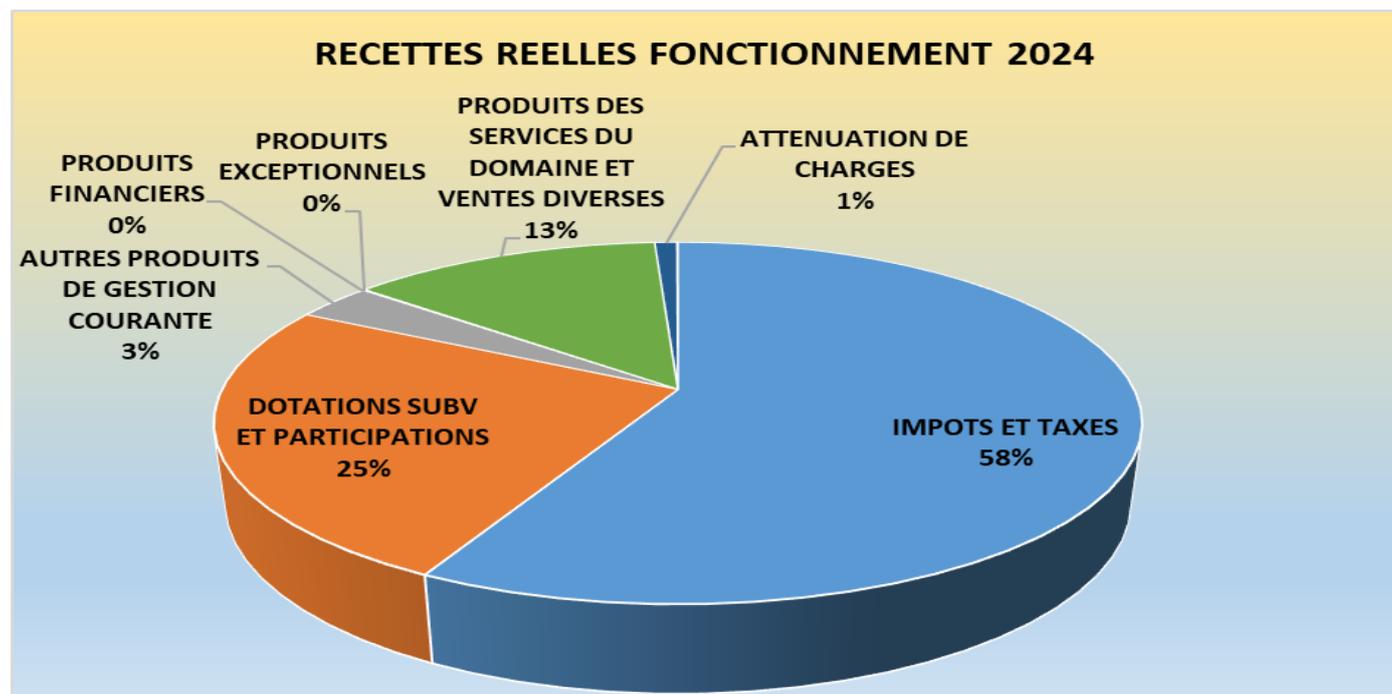
La grosse perte reste la DGF, avec un cumul de perte de près de 4 900 000 €.

## 3.2 La Capacité d'Autofinancement

### ○ Evolution des Recettes réelles de Fonctionnement

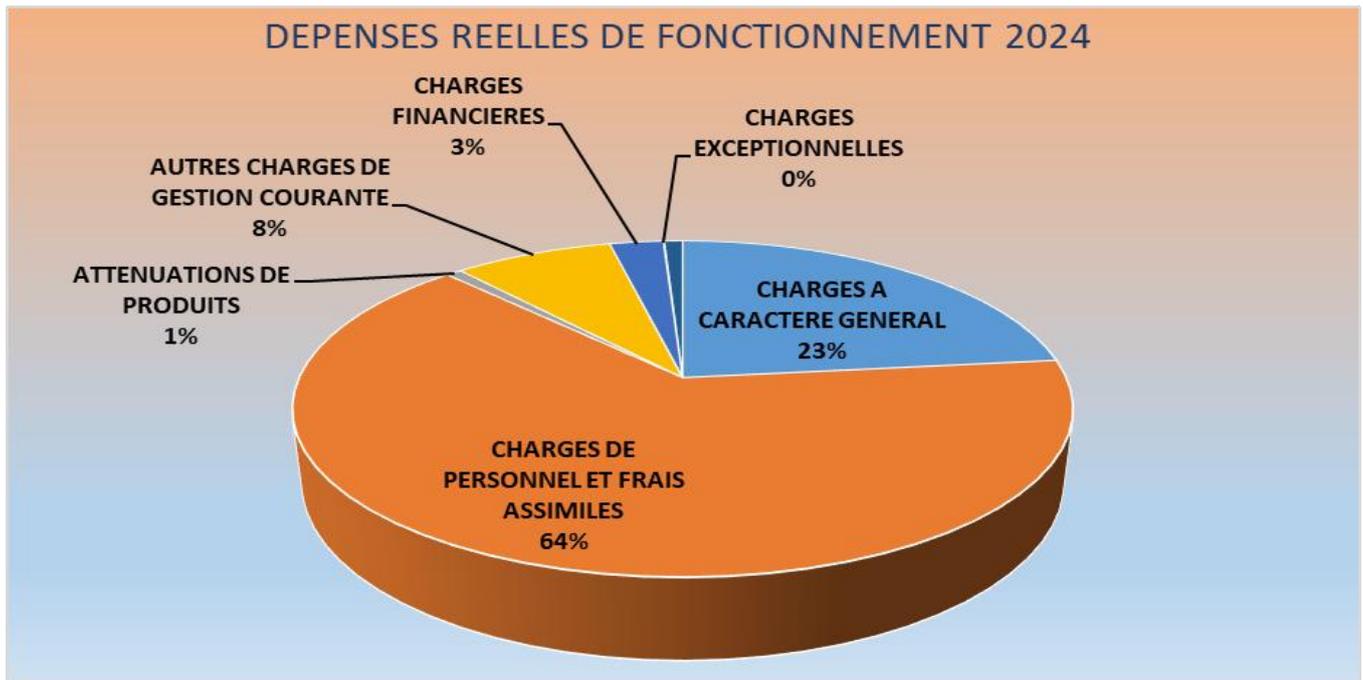
#### RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023	2024
IMPOTS ET TAXES	8 904 887,16	8 151 473,34	8 943 800,26	8 855 823,22
DOTATIONS SUBV ET PARTICIPATIONS	3 554 392,61	3 941 954,76	3 889 849,98	3 844 478,42
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	331 736,99	265 593,72	274 829,41	500 997,70
PRODUITS FINANCIERS	21,44	24,60	48,43	50,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 195,72	28 147,22	324 125,92	12 457,39
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 559 258,29	1 774 688,05	2 015 489,31	1 994 196,23
ATTENUATION DE CHARGES	69 421,95	68 643,18	34 877,18	142 017,72
Reprise sur provisions				6 486,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 484 914,16</b>	<b>14 230 524,87</b>	<b>15 483 020,49</b>	<b>15 356 507,39</b>



### ○ Evolution des Dépenses réelles de Fonctionnement

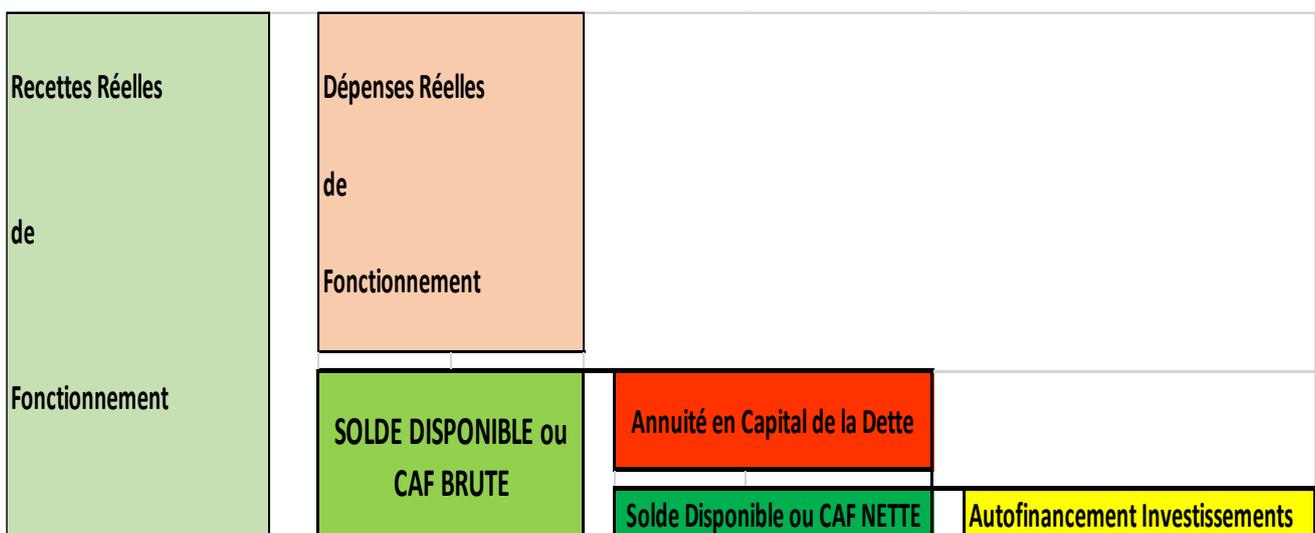
	2021	2022	2023	2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 740 886,19	2 832 307,40	3 478 153,34	3 342 956,18
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 784 796,49	9 070 625,87	9 193 918,87	9 267 758,83
ATTENUATIONS DE PRODUITS	143 511,00	150 219,00	117 924,00	109 492,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 399 497,63	1 060 732,30	1 241 006,81	1 131 140,29
CHARGES FINANCIERES	170 773,43	171 163,66	276 731,53	380 500,70
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 576,55	8 464,08	11 414,19	6 791,27
Provisions			6 486,00	131 047,67
<b>TOTAL</b>	<b>13 257 041,29</b>	<b>13 293 512,31</b>	<b>14 325 634,74</b>	<b>14 369 686,94</b>

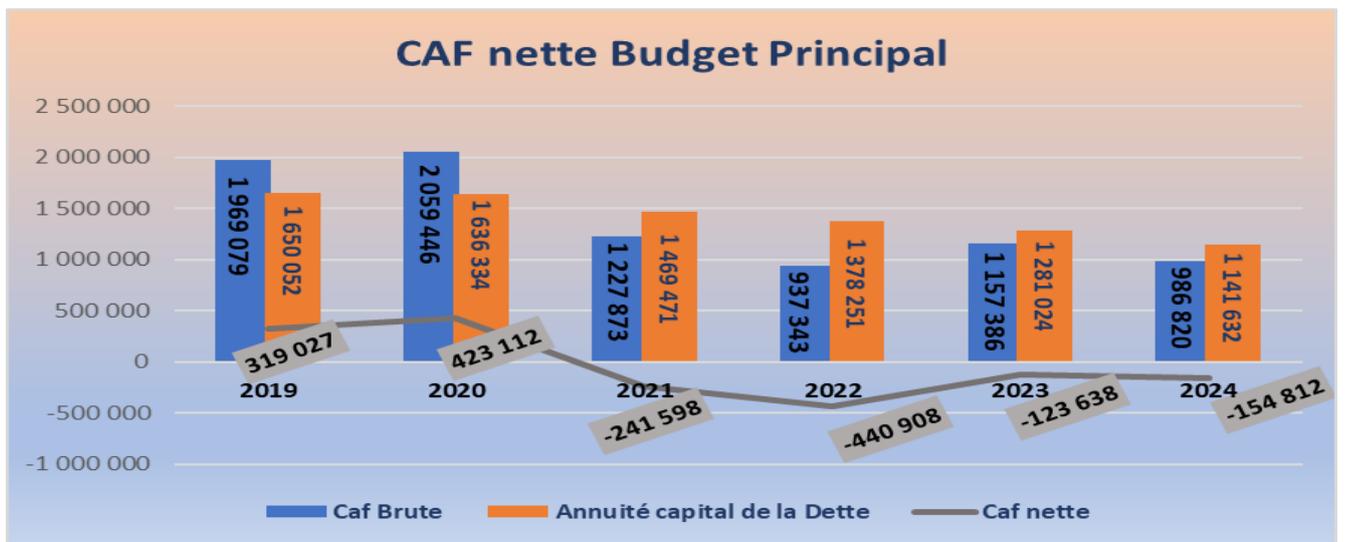
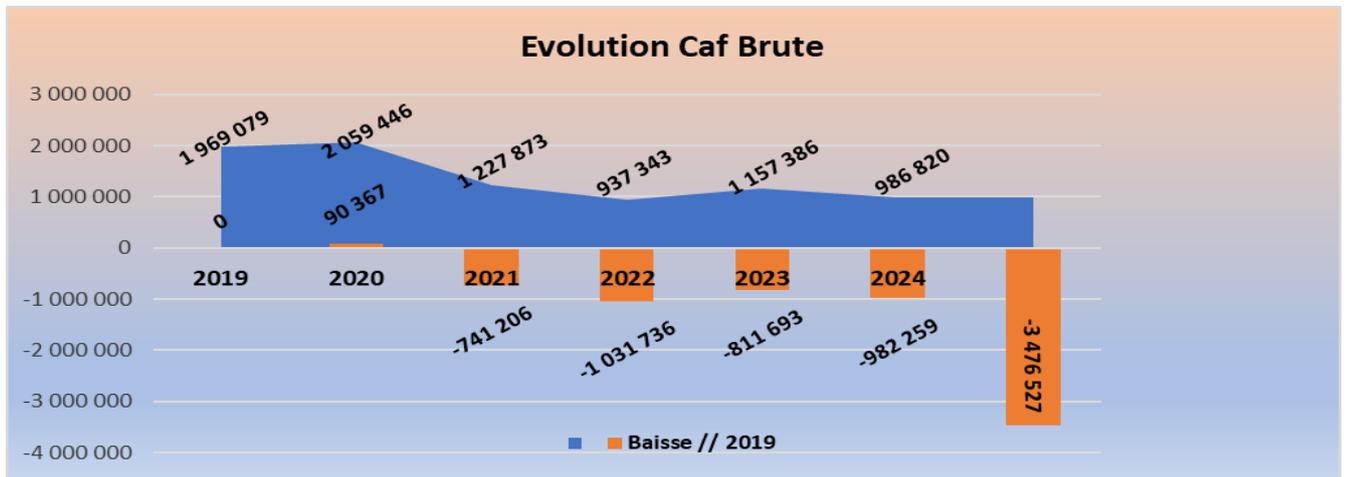


- **Rappel sur la Caf**

La CAF (capacité d'autofinancement) est le solde qu'il reste au budget de la collectivité après avoir perçu toutes les recettes réelles de fonctionnement et payé toutes les dépenses réelles de fonctionnement de l'année. On ne prend pas en compte dans ce calcul le produit des ventes. Ce solde est appelé CAF brute. La 1<sup>ère</sup> utilisation qui doit en être faite est de rembourser l'annuité en capital de la dette. Le solde qu'il reste après ce remboursement de la dette, s'appelle la CAF nette et constitue des disponibilités pour autofinancer une partie des investissements. La règle est que la CAF brute puisse au moins rembourser l'annuité en capital de la dette. En fonction de la santé financière de la collectivité le solde disponible après ce remboursement, ou CAF nette sera plus ou moins élevé.

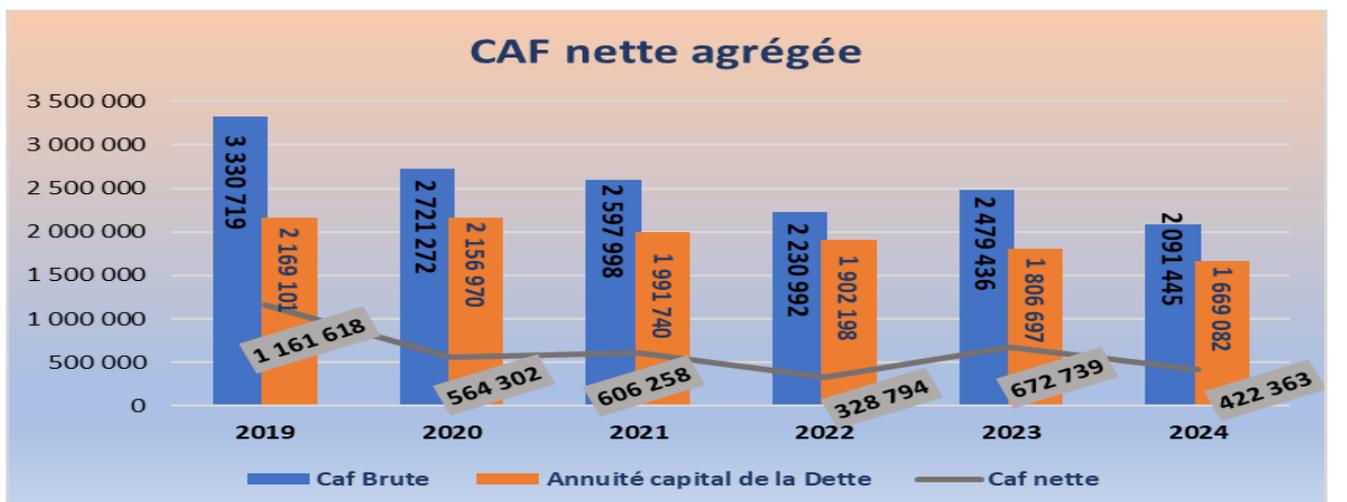
- **Evolution de la Caf du Budget Principal**





Une Caf nette au niveau du Budget Principal qui s'est dégradée à compter de la perte de la DSU, et qui reste négative, les baisses de charges étant inférieures aux baisses de recettes et malgré le désendettement. Les dernières hausses de charges (indexation des salaires et flambée des prix d'énergie et de combustible) enrayant l'effet des efforts des services à réaliser des économies.

- **Evolution de la Caf de l'ensemble des Budgets de la ville**



### 3.3 Taux d'Epargne brut du Budget Principal

Taux d' Epargne brut - Budget Principal	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute	1 969 079	2 059 446	1 227 873	937 343	1 157 386	986 820
Recettes Réelles de fonctionnement	15 941 319	14 978 559	14 484 914	14 230 855	15 843 021	15 356 507
Taux d'Epargne Brut Budget	12,35%	13,75%	8,48%	6,59%	7,31%	6,43%
Zone Limite normale	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Zone alerte	5%	5%	5%	5%	5%	5%

### 3.4 Evolution du Fonds de Roulement

#### Evolution du Fonds de Roulement

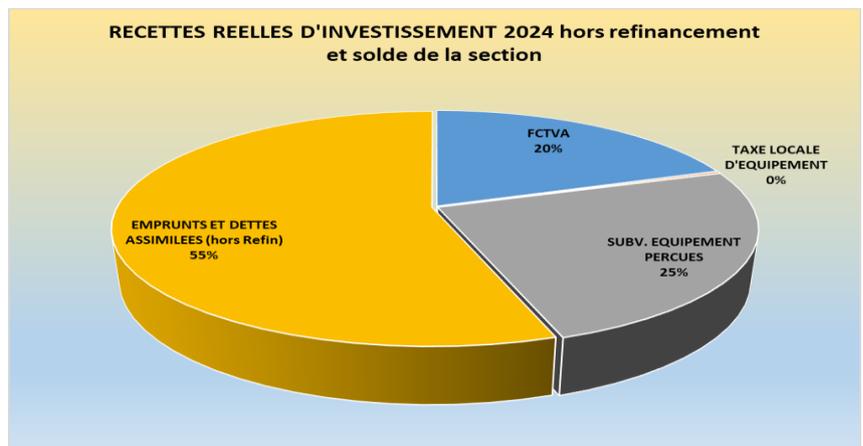
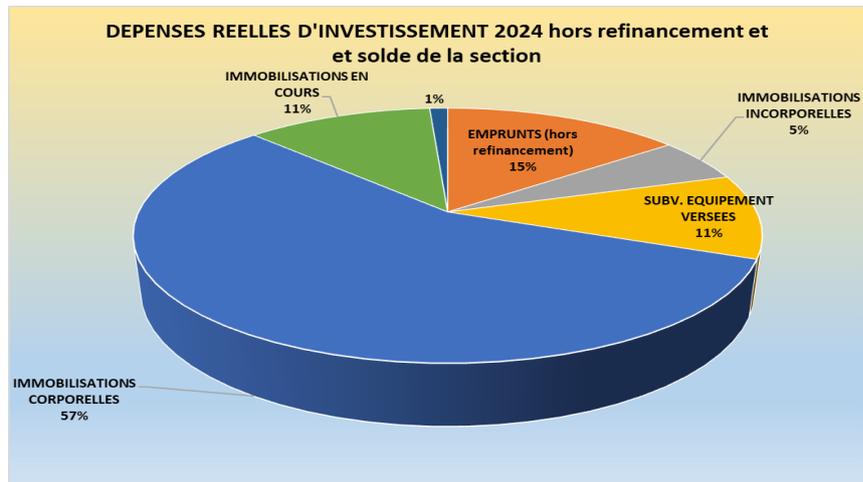
	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024 Prév
<b>Fonds de Roulement</b>	<b>2 914 075</b>	<b>2 041 808</b>	<b>1 667 050</b>	<b>604 768</b>	<b>280 545</b>	<b>942 280</b>
Fonds de Roulement en €/hab	295	213	178	66	31	104
FDR en nombre de jours de charges réelles	77	59	47	17	7	24

## 4 Les Investissements sur la période 2019/2024

- **Dépenses et recettes réelles d'investissement (réalisé 2024) – Hors résultat et Refinancement**

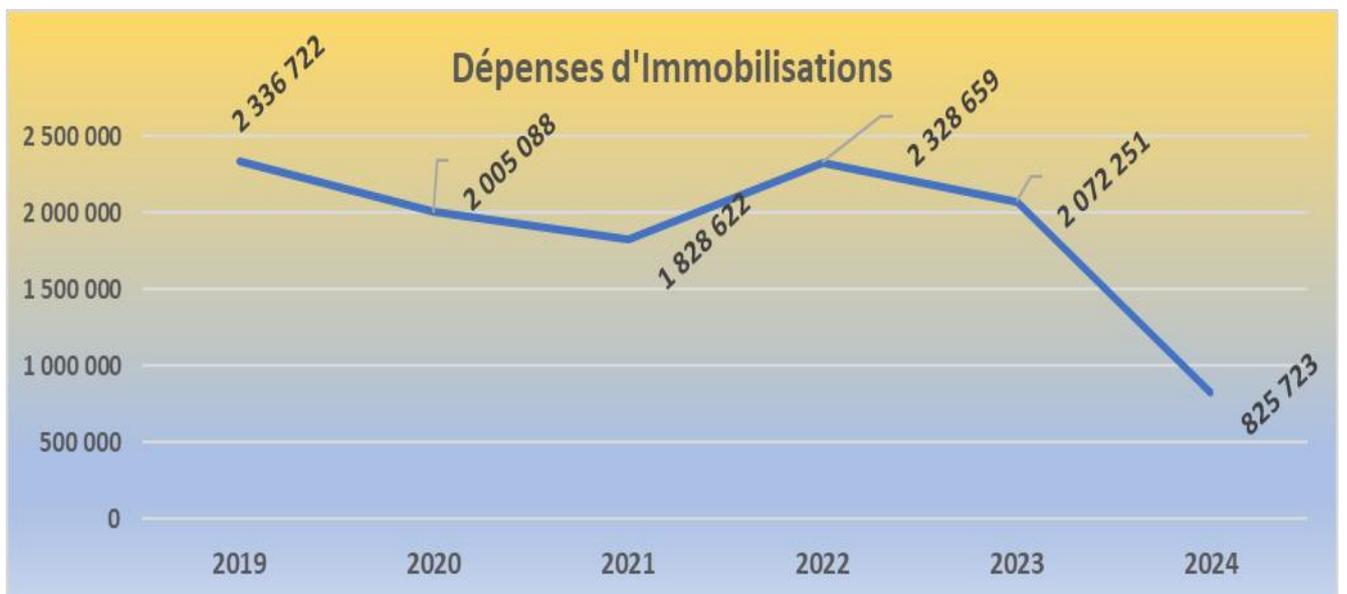
Dépenses réelles d'investissement 2024	Montants	Recettes réelles d'investissement 2024	Montants
RESULTAT REPORTE	1 585 342,32	FCTVA	277 754,33
EMPRUNTS *	4 673 707,25	TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	2 991,48
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 259,20	AFFECTATION RESULTAT (1068)	1 557 241,53
SUBV. EQUIPEMENT VERSEES	103 534,79	SUBV. EQUIPEMENT PERCUES	350 552,24
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	547 703,44	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES *	4 311 894,59
IMMOBILISATIONS EN COURS	110 525,37		
TITRES DE PARTICIPATIONS	10 700,00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVEST.</b>	<b>7 084 772,37</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES INVEST.</b>	<b>6 500 434,17</b>

\* dont 3 530 591,29 € refinancés



○ **Evolution Dépenses d'Immobilisations (2019/2024)**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subv° Equipements versées	76 244	188 717	71 846	81 896	120 665	103 535
Equipements / Travaux	2 250 478	1 816 372	1 756 776	2 246 763	1 951 586	711 488
Participations	10 000					10 700
<b>Total</b>	<b>2 336 722</b>	<b>2 005 088</b>	<b>1 828 622</b>	<b>2 328 659</b>	<b>2 072 251</b>	<b>825 723</b>



○ **Evolution du Financement propre et des Dépenses d'investissement (2019/2024)**

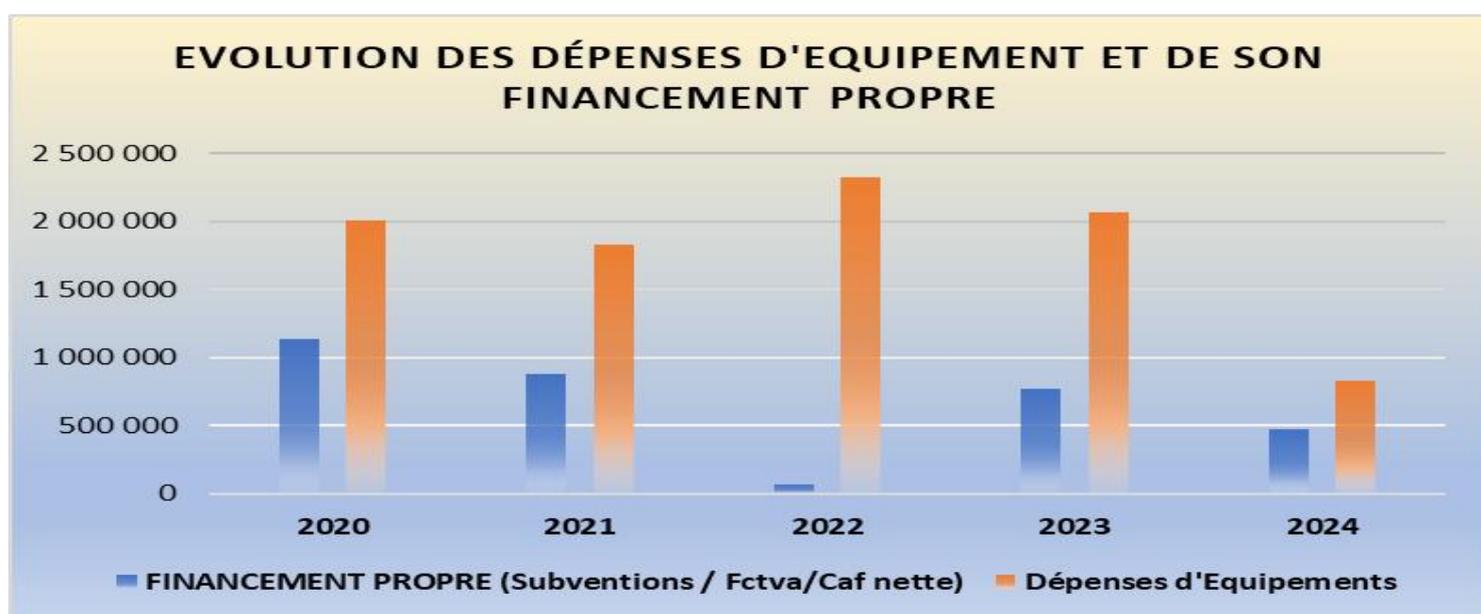
Ce besoin de Financement propre ne prend en compte :

- Ni le produit des cessions
- La consommation du résultat (réserve cumulée)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TOTAL Recettes d'Invest° hors emprunt</b>	<b>1 033 235</b>	<b>708 301</b>	<b>1 117 436</b>	<b>511 121</b>	<b>889 997</b>	<b>631 268</b>
dont FCTVA	209 855	318 448	566 911	255 660	348 104	277 754
dont Taxe d'aménagement	7 190	9 633	3 458	8 767	9 496	2 991
dont subv.équip.reçues	816 190	380 219	547 067	246 695	532 396	350 522
<b>CAF nette (Caf brute - annuité capital dette)</b>	<b>319 027</b>	<b>423 112</b>	<b>-241 598</b>	<b>-440 909</b>	<b>-123 638</b>	<b>-154 812</b>
<b>FINANCEMENT PROPRE (Recettes invest° + CAF nette)</b>	<b>1 352 262</b>	<b>1 131 413</b>	<b>875 838</b>	<b>70 212</b>	<b>766 359</b>	<b>476 456</b>
<b>TOTAL Dépenses d'Equipements</b>	<b>2 336 722</b>	<b>2 005 088</b>	<b>1 828 622</b>	<b>2 328 659</b>	<b>2 072 251</b>	<b>825 723</b>
dont dépenses d'équipement	2 260 478	1 816 372	1 756 776	2 246 762	1 951 596	722 188
dont subv.équip.versées	76 244	188 716	71 846	81 896	120 655	103 535
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (Dépenses d'Equip - Financement propre)</b>	<b>-984 461</b>	<b>-873 675</b>	<b>-952 784</b>	<b>-2 258 447</b>	<b>-1 305 893</b>	<b>-349 267</b>
Emprunts souscrits	1 500 000	0	450 000	1 000 000	805 000	780 703

**Evolution des Dépenses d'Equipement et de son Financement propre**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>FINANCEMENT PROPRE (Subventions / Fctva/Caf nette)</b>	<b>1 352 262</b>	<b>1 131 413</b>	<b>875 838</b>	<b>70 212</b>	<b>766 359</b>	<b>476 456</b>
<b>Dépenses d'Equipements</b>	<b>2 336 722</b>	<b>2 005 088</b>	<b>1 828 622</b>	<b>2 328 659</b>	<b>2 072 251</b>	<b>825 723</b>



## 5 Focus sur les Donnée relatives aux Ressources humaines

Pour la première fois depuis la crise COVID, la ville de Saint-Claude retrouve le chemin de la baisse de ses charges de personnel. Cette baisse s'explique par des efforts de réduction et de maîtrise des dépenses engagés pour 2025 :

- Faire respecter la réglementation sur l'accumulation des heures supplémentaires, qui permettra de réduire le doublon des dépenses de personnel en fin de carrière.
- Une réduction des dépenses de couverture sur AT/MP (accident du Travail et maladie professionnelle) suite à un nouveau marché passé fin 2024.
- Une réorganisation des services par pôles dans une logique de rationalisation des postes
- Une poursuite de la réflexion engagée sur tous les départs ou vacances de postes, sur la mutualisation et la polyvalence entre les services, sur la mutualisation avec des partenaires extérieurs...

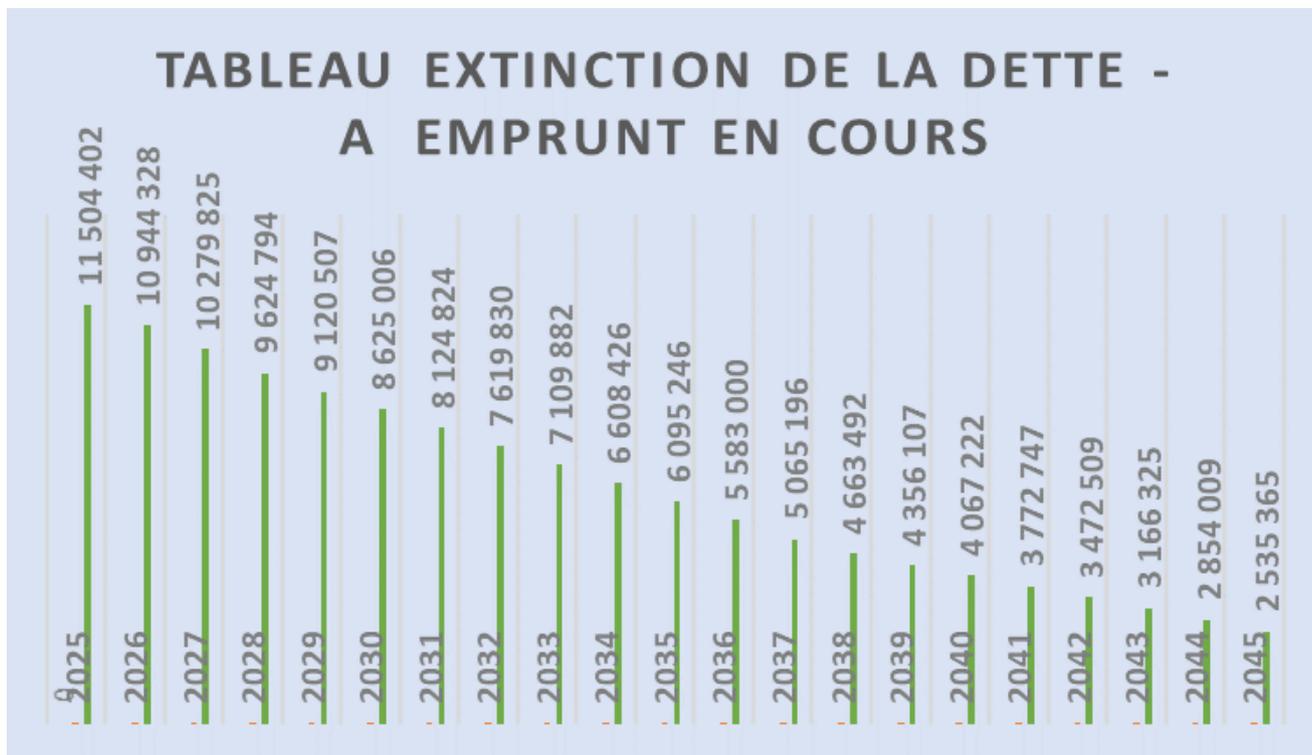
Les efforts engagés sont en grande partie gommés par :

- La Hausse du taux de cotisation de la CNRACL
- Le poids des arrêts maladie remplacés et des agents en disponibilité sur des postes non remplacés qui ont annoncé leur souhait de retour.

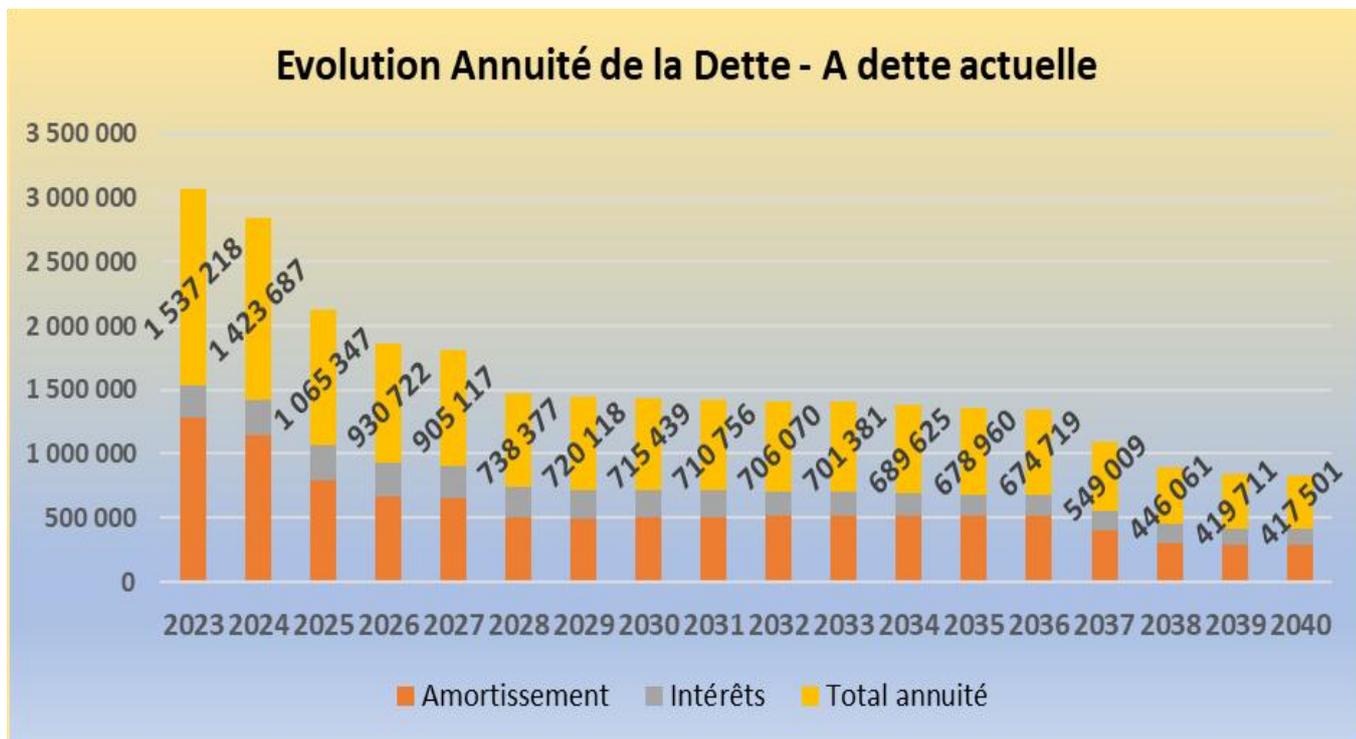


## 6 La Dette

- Extinction de la Dette actuelle par année (Capital restant dû au 01/01/N)



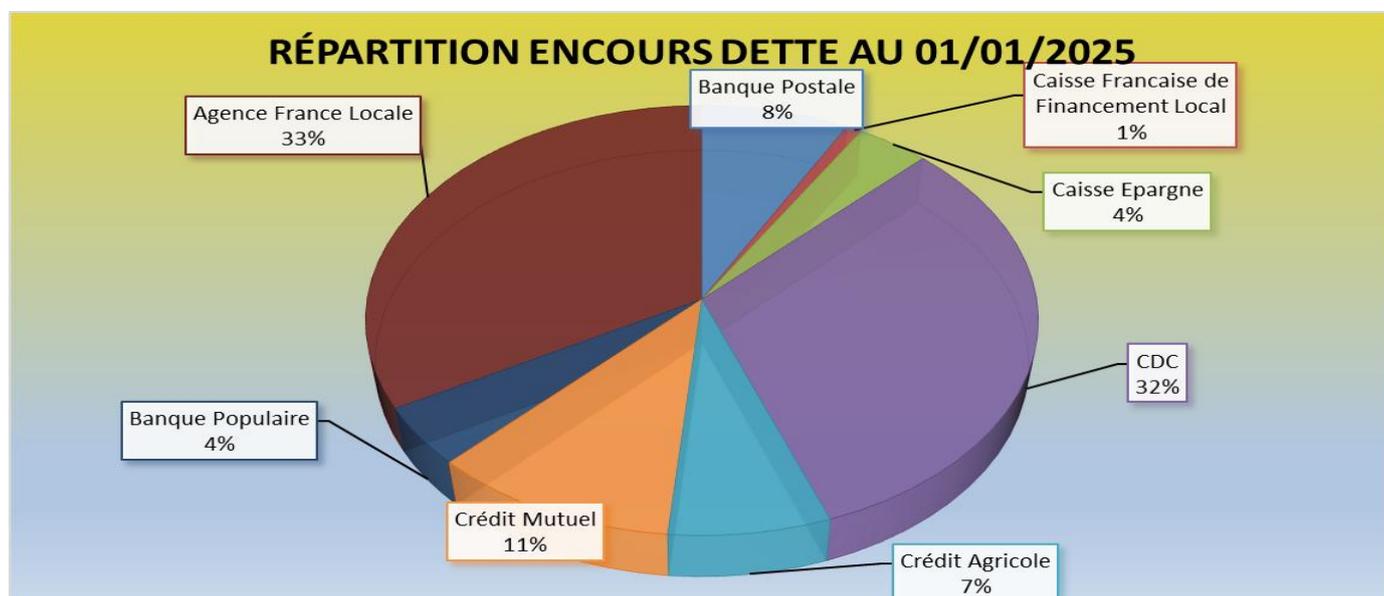
- Evolution Annuité de la Dette à dette actuelle



○ Répartition de l'Encours actuel par établissement prêteurs

Au 1er Janvier de l'Année

	2025	2026
BANQUE POSTALE	898 598	861 826
CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	94 019	443 523
CAISSE EPARGNE	443 523	391 574
CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	3 665 478	3 303 600
CREDIT LOCAL DE France		
CREDIT AGRICOLE	820 000	780 000
CREDIT MUTUEL	1 253 485	1 170 971
BANQUE POPULAIRE	518 006	464 517
FONDS FORESTIER NATIONAL		
AGENCE France LOCALE	3 811 295	3 971 839
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 504 403</b>	<b>11 387 850</b>



○ Capacité de Désendettement en années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours 31/12	15 527 378	15 376 670	13 740 023	12 720 237	12 341 670	11 865 331	11 504 402
Amortissement	1 670 601	1 650 052	1 636 334	1 469 471	1 378 251	1 281 024	1 141 632
Intérêts	244 277	241 658	215 479	179 090	169 691	256 194	282 055
CAF BRUTE	1 357 019	1 969 078	2 059 446	1 227 873	930 366	1 145 172	986 820
Capacité désendettement	<b>11,44</b>	<b>7,81</b>	<b>6,67</b>	<b>10,36</b>	<b>13,27</b>	<b>10,36</b>	<b>11,66</b>

## 7 La Fiscalité

En 2024, une revalorisation des bases locatives similaire à l'inflation de 3.9 a été appliquée nationalement. En l'absence de notification de l'Etat à ce stade, est prévue une revalorisation prudente des bases locatives 2025, nécessairement inférieure à la revalorisation nationale de 1.7, due essentiellement à l'érosion des bases de la ville.

	Bases 2023	Bases 2024	Bases 2024	Bases 2024	Taux 2024	Produit	Revalorisation 2024	Bases 2025	Produit théorique	Correction 2025 avec réfaction similaire à 2024
	Définitives	Prévisionnelles	Produits estimé ETAT 1259 2024	Définitives		perçu	Théorique 3,9%	Revalorisées	Attendu	
						CA 2024	Réel	théorique	2025	
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	1 283 563	1 161 000	178 214	1 258 996	15,35%	193 248	-1,91%	1 280 399	196 542	192 688
Taxe foncière	11 471 828	11 620 000	6 723 332	11 630 045	57,86%	6 728 320	1,38%	11 827 756	6 843 540	6 769 183
Taxe foncière non bâti	160 468	166 700	70 387	166 793	42,20%	70 387	3,94%	169 628	71 584	71 584
Contribution coef correcteur			-1 472 000			-1 472 465		-1 472 465	-1 472 000	-1 472 000
<b>Total Recettes</b>			<b>5 499 933</b>			<b>5 519 490</b>			<b>5 639 666</b>	<b>5 561 455</b>

## 8 Prospective 2025

### ○ Section de FONCTIONNEMENT

#### 8.1 Les Recettes de Fonctionnement :

- Intégration de la commune dans le Zonage FRR – Hausse de DGF maxi en 2025 de 90 000 €. La hausse de la DSR est plafonnée et temporisée par la possible baisse de la dotation forfaitaire
- Revalorisation des bases locatives à 1.7 – Prévision prudente en raison de l'érosion des bases – Hausse réduite à 42 000 €
- Cette hausse de la revalorisation est en partie annulée par la Baisse de la TICFE d'environ 15 000 € (baisse de consommation des particuliers)
- Hausse prévisionnelle maximale de l'affectation du Résultat de la Régie d'Electricité à la Ville de 100 000 €
- Hausse des recettes Police consécutif au changement de tarifs : hausse de 30 000 €
- Stabilité prévisionnelle pour les recettes du Pôle Enfance Jeunesse suite à la décision de la refacturation intégrale des frais de scolarité aux communes extérieures : hausse de produits de 67 000 €. Cette hausse permet de compenser certaines baisses notamment au niveau des accueils de loisir.
- Aide de la Cité de l'Emploi à un poste de coordination versé par anticipation en 2024 et non réinscrit en 2025 – Baisse de 37 000 €
- Dotation aux titres sécurisés – baisse de 18 000 €
- Faible renouvellement de concession cimetière en 2025 – baisse de 20 000 €
- Baisse de refacturation de charges de personnel au CCAS, équivalente à la baisse des charges de salaires (Evolution à la baisse de 70 000 € qui s'annule)
- Suppression de la refacturation de charges de personnel au Budget annexe Camping suite à la mise en DSP, équivalente à la baisse des charges de salaires (Evolution à la baisse de 73 700 € qui s'annule)
- Rattrapage exceptionnel de refacturation de charges du Gymnase val de Bienne – Baisse de recettes de 57 000 €

- Baisse prévisionnelle d'indemnisation d'assurance de 95 000 €
- Baisse des recettes de locations de 5 000 €

## 8.2 Les Dépenses de Fonctionnement :

- Mise en œuvre d'évènement culturels (Les soufflaculs, les Stentors...), en sachant que les dépenses 2024 avaient été au plus bas.
- Baisse prévisionnelle sur le poste Electricité = baisse à affiner de 55 000 € (renouvellement marché et mesures mise en place d'économie d'énergie (Relamping))
- Prudence sur le combustible. Hausse de taxe sur l'assise au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et début d'année froid. Mise en place de vannes thermostatiques
- Leasing à l'année du véhicule fourrière. Hausse de 10 000 €
- Mise en peinture du parking de la côte joyeuse : 16 000 €
- Evolution du poste juridique et assurance = 32 000 €
- Frais de contentieux en hausse – provision : 48 000 €
- Mise en place contrat chaudière : 25 000 €
- Contrôle Aires de Jeux + formation interne : 9 500 €
- Peinture routière. Rien de fait en 2024. Dépense 2025 : 30 000 €
- Entretien de véhicules - parc vieillissant = hausse de 7 000 €
- Diagnostic amiante écoles non fait en 2024. Dépense prévisionnelle de 15 000 €
- Dépenses obligatoires au niveau du service préventions (Mise en place de l'arrêté RDDECI, entretien postes incendie) : 29 000 €
- Hausse prévisionnelle de la Participation à l'Ogec : estimation à 33 000 €.
- Mission pour mise en place du CIA = maxi 15 000 €
- Transports des enfants pour aller au Ski : hausse de 9 500 €
- Baisse de 10% des Subventions aux Associations.
- Baisse estimative des provisions pour risque. On passe de 130 000 € à 75 500 €

<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Estimation provisoire 2025</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 832 307	3 478 153	3 342 956	3 630 000
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 070 626	9 193 919	9 267 759	9 228 000
ATTENUATIONS DE PRODUITS	150 219	117 924	109 492	150 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 060 732	1 241 007	1 131 140	1 130 000
CHARGES FINANCIERES	171 164	276 732	380 501	355 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 464	11 414	6 791	5 000
Provisions		6 486	131 048	75 600
<b>TOTAL</b>	<b>13 293 512</b>	<b>14 325 635</b>	<b>14 369 687</b>	<b>14 560 600</b>

### RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Estimation Provisoire 2025</b>
IMPOTS ET TAXES	8 151 473,34	8 943 800,26	8 855 823,22	8 938 000,00
DOTATIONS SUBV ET PARTICIPATIONS	3 941 954,76	3 889 849,98	3 844 478,42	3 880 000,00

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	265 593,72	274 829,41	500 997,70	498 000,00
PRODUITS FINANCIERS	24,60	48,43	50,71	48,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 147,22	324 125,92	12 457,39	
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 774 688,05	2 015 489,31	1 994 196,23	1 695 408
ATTENUATION DE CHARGES	68 643,18	34 877,18	142 017,72	50 000,00
Reprise sur provisions			6 486,00	5 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 232 546,87</b>	<b>15 485 043,49</b>	<b>15 358 531,39</b>	<b>15 060 600</b>

○ **Section d'INVESTISSEMENT**

**8.3 Prévisions de Dépenses d'investissement.**

Pour les investissements courants, il conviendrait que ces derniers soient inférieurs à 1 million d'euros par an et plutôt autour des 800 000 €.

		2025	2026	2027
<b>Investissements Structurants</b>	Travaux Aménagement des Archives Municipales	54 051	1 278 215	
	Requalification du Triangle touristique	900 000		
	Remplacement de la Passerelle de la Rochette	240 000		
	Provision Réfection Ponts (Provision)		300 000	300 000
	Travaux d'Accessibilité	50 000	300 000	300 000
	Travaux Relamping et Economie d'Energie	271 300	231 000	155 000
	Aides aux Commerçants / Rénovation façades	100 000	123 000	123 000
	Passe à Poisson		150 000	150 000
	Création Crèche			
	Mise en place Décret Tertiaire (échéance 2030)			
	Maison des Adieux			150 000
	Etude Passe à Poisson	15 000		
	Etude programmation de la Maîtrise	15 000		
<b>Sous/Total</b>		<b>1 645 351</b>	<b>2 382 215</b>	<b>1 178 000</b>
<b>Estimations Investissements Courants</b>	Voirie + Sécurité routière + Feux tricolores/barrières	200 000	215 000	200 000

	Coupe sécurisation Bois et Forêts	55 000	55 000	55 000
	Changement de la Sono	43 000		
	Travaux Etanchéité Toiture Bâtiments	91 000	50 000	50 000
	Mise en place chalets Jardins partagés	25 000		
	Gros entretien bâtiment / Normes/ Renouvellement	334 000	300 000	300 000
	Caméras crèche dortoirs	16 000		
	Informatique - Renouvellement matériel	84 000	30 000	30 000
	Véhicules ST - Renouvellement	50 000	22 000	20 000
	Participation SDIS - Adhésion AFL	72 000	70 000	68 000
<b>Sous/Total</b>		<b>970 000</b>	<b>742 000</b>	<b>723 000</b>
<b>TOTAL NVX INVEST 25</b>		<b>2 615 351</b>	<b>3 124 215</b>	<b>1 901 000</b>
<b>Restes à Réaliser 2024</b>				
	MO Travaux Aménagement des Archives Municipales	43 022		
	Relamping	34 526		
	Etude Faisabilité Crèche	12 860		
	Changement Bruleur chaufferie Gambetta	8 800		
	Subvention Aides aux commerces	788		
	Divers Gros entretien Bâtiments	29 211		
<b>Sous/Total RAR</b>		<b>129 207</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 2025 + RAR</b>		<b>2 744 558</b>	<b>3 124 215</b>	<b>1 901 000</b>

- **Projection du Besoin de Financement de L'investissement du DOB 2025 – avant affectation des résultats**

	2022	2023	2024	DOB 2025
<b>TOTAL Recettes d'Invest<sup>o</sup> hors emprunt</b>	<b>511 121</b>	<b>889 997</b>	<b>631 268</b>	<b>583 468</b>
dont FCTVA	255 660	348 104	277 754	90 000
dont Taxe d'aménagement	8 767	9 496	2 991	2 500
dont subv.équip.reçues	246 695	532 396	350 522	490 968
<b>CAF nette (Caf brute - annuité capital dette)</b>	<b>-440 909</b>	<b>-123 638</b>	<b>-154 812</b>	<b>-300 000</b>
<b>FINANCEMENT PROPRE (Recettes invest<sup>o</sup> + CAF nette)</b>	<b>70 212</b>	<b>766 359</b>	<b>476 456</b>	<b>283 468</b>
<b>TOTAL Dépenses d'Equipements</b>	<b>2 328 659</b>	<b>2 072 251</b>	<b>825 723</b>	<b>2 745 000</b>
dont dépenses d'équipement (avec Rar 2024)	2 246 762	1 951 596	722 188	2 572 000
dont subv.équip.versées	81 896	120 655	103 535	173 000
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (Dépenses d'Equipt - Financement pro)</b>	<b>-2 258 447</b>	<b>-1 305 893</b>	<b>-349 267</b>	<b>-2 461 532</b>
Emprunts souscrits	1 000 000	805 000	780 703	1 965 000

Le montant d'emprunt inscrit se décompose comme suit :

- Solde de l'emprunt de 2024 : 230 000 € (déblocué au 31 janvier 2025)
- Nouvel emprunt de 1 735 000 €. Ce montant reste un montant maximum.

Il ne prend pas en compte d'éventuelles subventions attendues comme :

- DETR – Pont de la Rochette
- DEPARTEMENT – Pont de la Rochette
- DETR – Triangle Touristique

Il ne prend pas en compte non plus le décalage sur l'exercice 2026 de la réalisation d'une partie des projets. La conséquence de ce décalage étant le décalage simultané du déblocage une partie de l'emprunt 2025.

Il ne prend pas en compte les éventuelles ventes à intervenir.

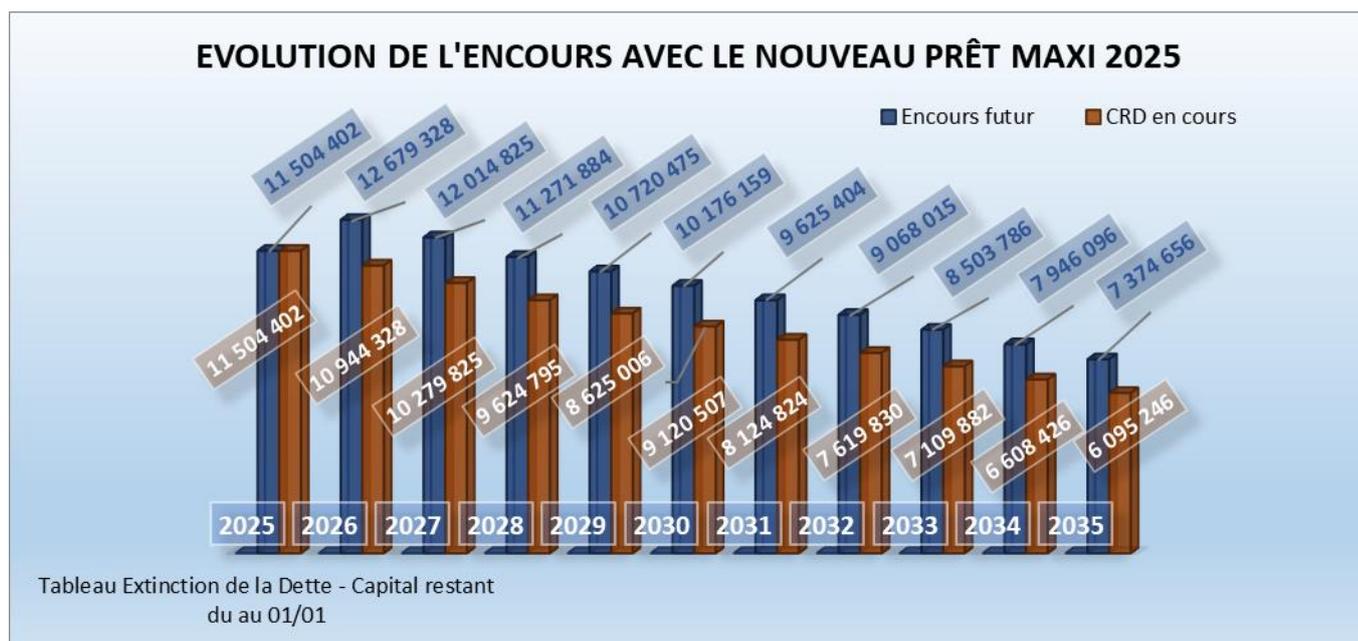
Nature		CA Estimé 2024	DOB 2025
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (y.c. 775)</b>		<b>6 500 433,87</b>	<b>2 581 021,00</b>
R10	FONDS et DOTATION INVESTISSEMENTS	1 837 987,34	125 053,00
dont	AFFECTATION DE RESULTATS	1 557 241,53	32 553,00
R13	SUBVENTIONS	350 551,94	490 968,00
R16	EMPRUNT D'EQUILIBRE et Refinancement	4 311 894,59	1 965 000,00
	dont Nouvel emprunt	780 703,00	1 965 000,00
	dont refinancement	3 530 591,00	
R024	Ventes	106 588,00	
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE - RECETTES</b>		<b>641 935,64</b>	<b>1 308 800,00</b>
R021	Autofinancement prévisionnel		778 000,00
R040	Amortissements + et opération de sortie invent	547 114,38	530 800,00
R041	Opérations d'ordre neutre en dépenses et recettes d'in	94 821,26	
<b>DÉPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 499 430,02</b>	<b>3 547 207,00</b>
D16	ANNUITE CAPITAL DETTE + CAUTIONS	4 673 707,22	803 500,00
1641	dont annuité normale	1 141 631,72	800 000,00
166	dont refinancement	3 530 591,29	
INVEST - FDS CONCOURS /PARTICIPATIONS/LOGIC/EN COURS		825 722,80	2 743 707,00
<b>SOLDES REPORTÉS - DÉPENSES</b>		<b>1 585 342,32</b>	<b>197 985,53</b>
D001	DEFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 585 342,32	197 985,53
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE - DÉPENSES</b>		<b>255 582,70</b>	<b>144 472,00</b>
D040	Reprise de subventions d'inv au résultat+ Tvx en régie	160 761,44	144 472,00
D041	Opérations d'ordre neutre en dépenses et recettes d'in	94 821,26	
<b>Equilibre section INVESTISSEMENT</b>		<b>- 197 985,53</b>	
RAR Dépenses 2024		-129 207	
RAR Recettes 2024		294 640	
<b>Affectation Prévisionnelle 2025 au 1068</b>		<b>32 553</b>	

○ **EVOLUTION DES RATIOS**

- **CAF Brute et CAF Nette du Budget Principal – Tendance 2026**

Caf Brute du Budget Général						
	2022	2023	2024	2025	2026 à CAF brute indentique	
					119 000	Hausse annuelle CNRACL - jusqu'à 2028
					57 000	Evolution frais intérêts bancaires
Caf Brute	937 343	1 157 386	986 820	500 000	324 000	
Annuité capital de la Dette	1 378 251	1 281 024	1 141 632	800 000	713 500	Annuité en capital maxi avec nouveau
<b>Caf nette</b>	<b>-440 908</b>	<b>-123 638</b>	<b>-154 812</b>	<b>-300 000</b>	<b>-389 500</b>	prêt maxi et si totalement débloqué en 2025

- Evolution de l'Encours de la dette avec le nouvel Emprunt



- Tendence Evolution CAF Brute et CAF nette agrégée (Budget Principal + Budgets Annexes)

	2020	2021	2022	2023	2024	DOB 2025
<b>Caf Brute</b>	<b>2 721 272</b>	<b>2 597 998</b>	<b>2 230 992</b>	<b>2 479 436</b>	<b>2 091 445</b>	<b>1 491 445</b>
Annuité capital de la Dette	2 156 970	1 991 740	1 902 198	1 806 697	1 669 082	1 272 667
<b>Caf nette</b>	<b>564 302</b>	<b>606 258</b>	<b>328 794</b>	<b>672 739</b>	<b>422 363</b>	<b>218 778</b>

- Capacité d'emprunt nouveau à annuité similaire 2025

	Variation entre 2025 et 2026	Variation entre 2026 et 2027	Cumul Période
Annuité en baisse - suite à désendettement normal	144 844	25 500	170 344
<b>Emprunt possible par année de désendettement</b>	<b>2 300 000</b>	<b>420 000</b>	<b>2 720 000</b>
Condition de Taux		3,60%	
Condition de Durée	25 ans		
Frais d'intérêts bancaires supplémentaires générés	83 000	16 000	99 000
Amortissement	Annuité constante		

### III. FOCUS BUDGETS ANNEXES

#### BUDGET ANNEXE EAU 2025

##### RESULTATS 2024 ET AFFECTATION

Résultat de fonctionnement 2024 : 195 526.88 € (excédent)  
Résultat 2023 reporté : 100 000.00 € (excédent)  
Résultat de fonctionnement cumulé : 295 526.88 € (excédent)

Résultat d'investissement 2024 : 73 682.68 € (excédent)  
Résultat 2023 reporté : 599 788.33 € (excédent)  
Résultat d'investissement cumulé : 673 651.01 € (excédent)

##### Affectation :

195 526.88 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
100 000.00 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
673 651.01 € reportés au 001 (R d'investissement)

##### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

##### Principales réalisations en 2024 :

Réseaux canalisation : Rue du Tomachon : 129 520.73 €  
Réseaux canalisation : Combes du Marais : 4 618.00 €  
Réseau canalisation : Avenue de Belfort : 103 626.97 €

##### Restes à réaliser 2024 (656 001 €) :

Etudes ressources secours station pompage Flumen : 101 002.00 €  
Etudes – schémat directeur eau (définition plan pluriannuel) : 79 813.00 €  
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon : 299 100.00 €  
Eaux lavage usine Serger : 1 087.00 €  
Eaux lavage usine Montbrillant : 1 087.00 €  
Réseaux canalisation : Rues Poyat/Antide Janvier/Mercière : 83 068.00 €  
Réseaux canalisation : Rue de la Poyat partie basse : 19 058.00 €  
Réseaux canalisation : La Cueille : 6 313.00 €  
Réseau canalisation : Rue Bonneville – Chemin de la Coupe : 28 605.00 €  
Réseau canalisation : Avenue de Belfort : 32 102.00 €  
Réseau canalisation : Combe du Marais : 5 766.00 €

##### Principaux travaux prévus en 2025 :

Réseaux canalisation : Rue du Tomachon : 50 000.00 €  
Réfection desserte Château d'eau Chevy : 40 000.00 €  
Réfection desserte Château d'eau Ranchette : 50 000.00 €  
Réseaux canalisation : Rue Mercière/Place Louis XI – Rue A Janvier : 150 000.00 €  
**Réseaux canalisation : La Cueille : 40 000.00 €**  
Ressources secours station pompage Flumen : 100 000.00 €  
Réseaux canalisation : Pont Central : 130 000.00 €  
Réseaux canalisation : Partie basse Rue Poyat : 40 000.00 €  
Réseau canalisation : Avenue de Belfort : 28 000.00 €  
Travaux divers : 90 000.00 €  
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation : 60 000.00 €

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

### RESULTATS 2024 ET AFFECTATION

Résultat de fonctionnement 2024 :	31 888.75 € (excédent)
Résultat 2023 reporté :	100 000.00 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	131 888.75 € (excédent)
Résultat d'investissement 2024 :	404 180.64€ (excédent)
Résultat 2023 reporté :	245 242.20€ (excédent)
Résultat d'investissement cumulé :	649 422.84€ (excédent)

#### Affectation :

31 888.75 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
100 000.00 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
649 422.84 € reportés au 001 (R d'investissement)

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

#### Principales réalisations en 2024 :

Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	90 639.45 €
Réseaux canalisation : Rue du Lt Froidurot :	76 318.40 €
Réseaux canalisation : Avenue de Belfort :	70 509.86 €

#### Restes à réaliser 2024 (814 512 €) :

Eudes Station Epuration Plan d'Acier (diagnostic béton) :	34 601.00 €
Terrains nus (Station de Ranchette) :	1 643.00 €
Réseaux canalisation – Déconnexion talweg Bellevue/Travail/Miroir :	2 746.00 €
Réseaux canalisation rue La Combe du Marais :	8 984.00 €
Divers – remorque :	1 200.00 €
Réseaux canalisation Rue Lt Froidurot :	31 166.00 €
Réseaux canalisation : Montée de la Cueilie :	11 311.00 €
Réseaux canalisation rue Poyat – Rue Antide Janvier :	31 905.00 €
Réseaux canalisation rue Poyat – Partie Basse :	38 204.00 €
Réseaux canalisation Av Belfort :	32 895.00 €
Réseaux canalisation Rue Bonneville – Chemin de la Coupe	32 983.00 €
Réseaux canalisation : le Tomachon :	271 082.00 €
Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	292 937.00 €
Réseaux canalisation : Mise aux normes bâtiments service techniques :	13 911.00 €
Réseaux canalisation Rue Mercière :	842.00 €
Réseaux canalisation : mise en conformité école centre haut :	8 102.00 €

#### Principaux travaux prévus en 2025 :

<b>Frais d'études : station épuration Plan d'Acier :</b>	<b>2 000.00 €</b>
Réseaux canalisation : Rue Mercière	150 000.00 €
Réseaux canalisation : Rue A..Janvier Partie Haute Poyat :	180 000.00 €
Réseaux canalisation Rue Bonneville – Chemin de la Coupe	10 000.00 €
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation :	30 000.00 €
Réseaux canalisation Av Belfort :	44 000.00 €
<b>Réseaux canalisation Montée de la Cueilie :</b>	<b>80 000.00 €</b>
Réseaux canalisation : Plan d'Acier :	20 000.00 €
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	160 000.00 €
Réseaux canalisation : Combe du Marais :	200 000.00 €
Réseaux canalisation : Rue de la Poyat (partie basse) :	29 000.00 €
Filets déversoirs d'orages :	25 000.00 €
Travaux divers :	70 000.00 €

## **BUDGET ANNEXE REGIE 2025**

Résultat de fonctionnement 2024 :	20 088.05 € (excédent)
Résultat 2023 reporté :	380 000.27 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	400 088.32 € (excédent)

Résultat d'investissement 2024 :	139 552.39 € (excédent)
Résultat 2023 reporté :	373 649.43 € (excédent)
Résultat d'investissement cumulé :	513 201.82 € (excédent)

### Affectation :

0.00 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
513 201.82 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
400 088.32 € reportés au 001 (R d'investissement)

## **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

### **Principales réalisations en 2024 :**

Changement vitres salle des machines Porte Sachet :	13 536.00 €
Etudes colmatage fuites bajoyer rive gauche barrage :	14 020.00 €
Travaux radier :	52 887.00 €
Expertise canaux fuites galerie d'amenée :	8 438.00 €
Travaux Dégrilleurs :	21 985.00 €
Réfection des chemins de câbles :	25 854.53 €
Remplacement bagues Rotor des 2 groupes :	12 784.00 €
Remplacement câbles vidéo surveillance :	4 826.37 €

### **Restes à réaliser 2024 (54 688 €) :**

Etudes fuites bajoyer rive gauche du barrage :	29 530.00 €
Etudes sûreté hydraulique et de danger – suivi écologique :	21 258.00 €
Travaux Radier :	27 439.00 €
Rédaction des consignes de surveillance :	4 120.00 €

### **Principaux travaux prévus en 2025 :**

Colmatages fuites bajoyer rive gauche du barrage :	290 000.00 €
Remplacement condensateur :	50 000.00 €
Auscultation du Barrage :	20 000.00 €
Travaux radier :	100 000.00 €
Travaux surcourse Barrage :	40 000.00 €
Sécurisation barrage :	10 000.00 €
Travaux divers :	110 000.00 €
Rénovation dégrilleurs Mobile :	60 000.00 €
Travaux Bagues Rotor :	20 000.00 €
Divers matériels électriques :	5 000.00 €

**BUDGET ANNEXE CAMPING 2025 (du fait de la délégation de service publique effective à compter du 01/04/2025 et ce pour une durée de 12 ans)**

Résultat de fonctionnement 2024 :	-104.32 € (Déficit)
Résultat 2023 reporté :	24 952.30 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	24 897.98 € (excédent)
Résultat d'investissement 2024 :	-3 130.00 € (Déficit)
Résultat 2023 reporté :	32 032.47 € (excédent)
Résultat d'investissement cumulé :	28 902.47 € (excédent)

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

**Principales réalisations en 2024 :**

Réfection façade chalet accueil :	5 560.00 €
Acquisition caisse enregistreuses :	3 120.00 €

**Restes à réaliser 2024 (00.00 €) :**

Du fait de la délégation de service publique effective à compter de du 01/04/2025 (pour une durée de 12 ans) aucune dépense d'investissement n'est prévue pour l'année en cours, si besoin le financement se réalisera à hauteur des amortissements. Pour la partie exploitation, les dépenses récurrentes (propres au délégataire) se trouveront financées par la redevance versée à cet effet par le concessionnaire.

